

LA LANGUE FRANÇAISE

C'est le désir de seconder le travail intelligent et désintéressé de l'*Action française* pour la défense du français au Canada, et de servir autant qu'il est en nous une si noble cause, qui nous a dicté le modeste travail que nous présentons au public.

I — LES DROITS DU FRANÇAIS

Après les travaux classiques de Mgr L.-A. Pâquet, P. A., V. G., du séminaire de Québec, de M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, et tout récemment de M. William Henry Mooré, du *Canadian Courier* de Toronto, il semble inutile, téméraire même, d'aborder de nouveau cette thèse. On ne saurait mieux dire ni être plus complet.

Alors, pourquoi revenir sur ce sujet ?

C'est qu'à l'encontre du droit, on veut établir une légende, et que les légendes ont la vie dure. Combien de fois la légende du « patois » canadien-français a-t-elle été montrée dans tout son ridicule ! et la preuve qu'il faut la réfuter toujours, c'est que, récemment encore, elle trouvait asile dans les *Missions catholiques* de Lyon.

La légende de la réserve française de Québec est dans cet ordre de choses. Réfutée aujourd'hui, elle reparait demain, et on ne manque pas d'habileté pour la faire pénétrer dans des milieux où elle peut nous nuire beaucoup et où, de fait, elle nous a causé un mal irréparable !

Avant de traiter des droits du français au Canada nous tenons à dire immédiatement que, tout en ne voulant pas jeter par-dessus bord les garanties légales, nous sommes convaincu que ce ne sont pas ces garanties qui sauveront notre langue.

Après un séjour de quarante ans bientôt au Manitoba, il nous faudrait une dose de naïveté peu commune pour croire à la sécurité que peuvent donner les textes de loi, quand ils n'ont aucun appui moral. La meilleure garantie du français au Canada, c'est qu'un peuple fier veut le parler. L'histoire actuelle des petites nationalités qui renaissent sur les ruines des empires oppresseurs, est une preuve vivante de la vérité des paroles d'un grand Français, M. Étienne Lamy : « *L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droits, ni moyens d'imposer sa langue* ». Des statuts qui se donnent l'air de lois, ça peut se bâtir sans le consentement des minorités, quand momentanément on a la force de son côté; mais, pour ce qui est d'imposer sa langue aux autres, cela ne va pas sans obstacles, et l'histoire prouve que l'âme d'un peuple, surtout s'il est fier, n'est pas si vite conquise.

Abordons maintenant la légende de la non-existence des droits du français en dehors du Québec; en vérité nous y sommes un peu intéressés.

* * *

A tout seigneur tout honneur : commençons par l'Ontario. La formule de la nouvelle charte des libertés civiles pour cette province est brève : « *Ontario, vous savez, n'est pas une province bilingue* ». Nous l'ignorions, et nous sommes de moins en moins convaincu du bien-fondé de cette prétention. Au contraire, Ontario a été une

province bilingue au début, elle le fut dans la suite, et elle l'est encore maintenant. L'avenir est à Dieu et à ceux qui savent s'aider.

Ontario fut province bilingue au début. D'abord Ontario était Québec, et Québec n'a jamais été exclusivement anglais, que nous sachions. L'acte de Québec donné en 1774, justement appelé la grande charte des libertés canadiennes — alors on appelait Canadiens les seuls Canadiens français — fut accordé à tout le territoire formant aujourd'hui Québec et Ontario, et nous pourrions ajouter avec M. William Henry Moore, le Manitoba.

Quand, en 1791, le parlement impérial détacha de Québec le territoire qui forme aujourd'hui l'Ontario, il ne prétendit pas le moins du monde faire de cette région une province anglaise dans le sens voulu par les partisans actuels de l'unilinguisme ontarien. Laissons parler lord Grenville, alors ministre des Colonies, en Angleterre :

« *En ce faisant (en séparant l'Ontario de Québec), il faudra soigneusement tenir compte des préjugés et coutumes des habitants français qui forment une si considérable proportion de la population et veiller avec le même soin à leur conserver la jouissance des droits civils et religieux que leur garantissent les articles de la capitulation de la province, ou qu'ils doivent depuis à l'esprit libéral et éclairé du gouvernement britannique.* »

La population de langue anglaise d'alors entra dans les vues du gouvernement impérial. Dès le 3 juin 1793, la Législature du Haut-Canada décréta que ses lois seraient traduites en langue française pour l'avantage des habitants du district ouest de la province et des autres colons français qui pourraient venir s'établir dans la province.¹ Évidem-

¹ Bourassa, *La langue française*, p. 24.

ment on ne pensait pas alors au règlement de colonisation récemment adopté par les successeurs de ces messieurs.

Nous sommes en 1793. Cet esprit de véritable *Fair Play* britannique dura très longtemps dans l'Ontario, puisque soixante-quatre ans plus tard (en 1857) le Dr Ryerson, chef du département de l'Instruction publique du Haut-Canada, répondait aux contribuables canadiens-français :

« *Messieurs,*

« *En réponse à votre lettre du 16, j'ai l'honneur de vous dire que le français étant autant que l'anglais l'une des langues reconnues du pays, il est absolument convenable et légal que les Trustees permettent l'enseignement des deux langues dans les écoles, aux enfants dont les parents désirent qu'ils apprennent les deux langues.* »

En face de ces textes, la légende de l'Ontario exclusivement anglais fait vraiment pitié; et comment expliquer que des hommes sérieux semblent encore y croire !

* * *

Voyons si elle a plus de chance au Manitoba.

M. William Henry Moore ne doit pas être très enclin à partager ce qu'on appelle aimablement nos préjugés; il écrit pourtant à la page 19 de son livre *The Clash* :

« *Pendant plusieurs années après la conquête, tout le Canada demeura français. Dans tout le pays qui constitue maintenant Québec, Ontario et Manitoba qui était le Québec de ce temps-là, les premiers habitants conservèrent leur langue et tout ce qui constituait leur nationalité.* » Donc

le français devait être un peu chez lui au Manitoba. Pour que personne ne pût en douter, les Pères de la Confédération firent la province bilingue par un acte solennel qui s'appelle l'acte de Manitoba.

Acte de Manitoba, Art. 23, chap. 3, 1870 : « *L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la Législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage des deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par-devant tous les tribunaux de la province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans les deux langues* ».

Pour donner le coup de grâce à la légende, ajoutons que l'Acte de Manitoba fut confirmé par statut impérial en 1871. Nous n'insistons pas; ce serait nous efforcer de prouver que le soleil luit en plein midi, quand il fait beau temps. Le fait que les lambeaux de ce statut impérial pendent aux murs de notre Législature manitobaine ne change rien à l'affaire; il prouve simplement que nos ministres et leurs suivants se sont déshonorés à la face des peuples qui savent encore ce qu'est l'honneur et la foi jurée.

* * *

Suivons la légende dans les provinces de l'Ouest. L'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875 y imposait l'usage officiel de l'anglais et du français. Nous ne pouvons pas avoir de meilleurs commentaires du véritable esprit des Pères de la Confédération que ces actes qui se succèdent

à époques diverses, comme l'Acte de Manitoba et l'Acte des Territoires du Nord-Ouest. Notre pays, bilingue au début du régime britannique, on voulait le conserver bilingue.

En 1890, Dalton McCarthy attaqua l'officialité du français dans les Territoires du Nord-Ouest, sous prétexte que le traité de Paris et l'acte de 1774 gardaient le silence sur ce point. Comme preuve du peu de sérieux qu'on accordait alors aux défenseurs de la fameuse légende, un Anglais protestant, M. Mills, répondit de son siège en chambre à M. Dalton McCarthy : « *Il me paraît que l'honorable « député a oublié qu'aucun acte du Parlement ne nous auto- « rise à nous tenir sur les pieds plutôt que sur la tête ; cepen- « dant la grande majorité des habitants de ce pays ont le mau- « vais goût d'en agir ainsi sans l'autorité d'un Acte du Parle- « ment, et ils y trouvent un confort considérable.* »¹

En 1905, il y eut fléchissement au sujet de la valeur officielle du français au parlement des deux provinces de l'Ouest. Ce ne fut certes pas la plus belle page d'histoire écrite par les nôtres, à Ottawa. L'argument qu'on fit valoir se résume à ceci : Nos compatriotes de langue française, dans l'Ouest, ne sont qu'une poignée; à quoi bon se battre pour eux? Et le champion de la reculade prit soin de faire inscrire au Hansard le détail de la population. Voici : 1543 sur une population totale de 66,799...2.31 pour cent, en 1891; 7,040 sur une population totale de 158,940, 4 pour cent, en 1901. Quantité négligeable vraiment.

N'eût-il pas mieux valu mettre dans cette discussion un peu plus de fierté nationale? Nos lecteurs nous sauront gré, croyons-nous, de terminer la statistique. Au 16 octobre 1918, le recensement officiel, — lequel n'a pas

¹ Bourassa, *La langue française*, p. 19.

coutume de pécher par excès en notre faveur, — donne aux deux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta une population canadienne-française (on exclut avec soin tous les Belges), de 56,352 sur une population totale de 1,144,362. Cela fait 5%, ou, pour parler avec une exactitude mathématique, 4.9 pour cent de la population totale.

Malgré les efforts considérables du gouvernement qui n'a pas hésité à faire une politique d'immigration à outrance jugée très sévèrement déjà par tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de ce pays; malgré les hordes d'étrangers versés par centaines de mille dans l'Ouest canadien, la faible poignée de Canadiens français, aidée d'un certain nombre de colons venus de Québec et des États-Unis, n'a pas seulement, depuis 1891, maintenu sa position relative, elle a plus que doublé ses effectifs. De 1543 en 1891, ce groupe passe à 56,352 en 1918, et de 2.31 pour cent de la population totale en 1891, il passe à 4.9 pour cent en 1918. Nous croyons que le dédain des législateurs fédéraux de 1905 était de trop, et que les besoins politiques étouffèrent la voix d'un patriotisme digne d'être entendu.

En ajoutant maintenant les effectifs manitobains à ceux de l'Ouest, on trouve en 1918, 90,000 Canadiens français à l'ouest du lac Supérieur, organisés en solides paroisses, dirigées par un clergé dévoué, dotées d'établissements d'éducation et de charité à nul autre inférieurs. Ils veulent vivre ! C'est une minorité respectable, et qu'il serait honteux de livrer à sa propre faiblesse.

II — NOS RAISONS DE FAIRE LA LUTTE POUR LE MAINTIEN DU FRANÇAIS AU CANADA

- a) L'avantage de notre foi.
- b) Notre intérêt bien entendu.
- c) La fierté nationale.

a) L'AVANTAGE DE NOTRE FOI

Quand on affirme que la question du maintien de la langue française au Canada n'est pas étrangère à la conservation de la foi, cela fait sourire un certain nombre de nos frères de langue anglaise; quelques-uns même s'en irritent. Nous ne l'ignorons certes pas; nous croyons cependant devoir maintenir notre affirmation.

Nous comprenons toute la délicatesse du problème. Nous sommes de ceux qui désirent de tout cœur non seulement un rapprochement, mais l'union dans la charité évangélique. Nous croyons toutefois que les situations claires sont en définitive celles qui servent le mieux la paix en faisant disparaître les équivoques. Est-il vrai que le maintien du français au Canada n'a rien à faire avec la conservation de la foi? Nous soumettons simplement quelques faits à la bienveillante considération de ceux que le problème intéresse.

Voyons d'abord ce qu'en pensent ceux qui ne sont pas nos amis; c'est souvent le plus sûr moyen de se renseigner. Mazères, procureur-général de la Colonie, écrivait dès 1769 :
*« D'un autre côté, il peut être dangereux d'octroyer aux
 « Canadiens, dès les premiers jours de leur soumission, une
 « si grande somme de pouvoir, car il est à présumer que
 « pendant quelques années, ils n'appuieront pas les mesures
 « prises en vue d'introduire graduellement la religion
 « protestante, l'usage de la langue anglaise, et l'esprit des
 « lois britanniques... Ajoutons qu'ils ignorent presque tous
 « la langue anglaise, et qu'ils sont absolument incapables de
 « s'en servir dans un débat [ce ne serait plus vrai aujourd'hui]
 « en sorte que, si une telle assemblée était constituée, la discus-
 « sion s'y ferait en français, ce qui tendrait à maintenir*

« leurs préjugés, à enraciner leur affection à l'égard de leurs
« maîtres d'autrefois, de même qu'à retarder pendant
« longtemps et à rendre impossible peut-être cette fusion
« des deux races ou l'absorption de la race française par la
« race anglaise au point de vue de la langue, des affections,
« de la religion et des lois. »

Et cet esprit des premiers Anglais de la colonie n'est pas mort. Il serait facile de le suivre à travers l'histoire du Canada depuis l'occupation anglaise; venons-en immédiatement au présent :

« Si les Canadiens français étaient protestants, il n'y
« aurait pas de question française. — (The Hamilton Times, septembre 1912).

« La raison de l'opposition du Canada à la langue
« française est simplement affaire de religion. La majorité
« au Canada a décidé de vivre dans un pays protestant ». —
(St-Thomas Times, novembre 1912).

« Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es ». C'est l'expression de la sagesse des siècles, rarement on la trouve en défaut. Qui ignore l'influence du milieu, pour le bien comme pour le mal? La majorité de langue anglaise de ce pays est protestante, la grande presse de langue anglaise est protestante quand elle n'est pas infidèle, les relations sociales de ceux qui ne parlent que l'anglais se font le plus souvent parmi les protestants. Cela constitue une ambiance à laquelle le catholique de langue anglaise résiste difficilement. Loin de nous la pensée de dire, ou même d'insinuer que le catholique de langue anglaise succombe plus facilement que d'autres à cette influence ambiante; tout autre placé dans les mêmes circonstances difficiles courrait les mêmes dangers. Un bon curé que ses devoirs quotidiens mettaient en relations fréquentes avec des protestants nous faisait un jour cette remarque

très significative : « *Que voulez-vous, nous prêtres, nous devons être sur nos gardes; nous nous surprenons parfois à penser comme les protestants. Comment voulez-vous que nos fidèles échappent à ce danger?* »

Nous compatissons au sort des catholiques que les circonstances soumettent fatalement à une telle épreuve. Ceux qui en triompheront auront sûrement plus de mérite que beaucoup de leurs frères. Mais serions-nous justifiables de travailler à détruire les barrières naturelles qui existent, pour jeter le plus grand nombre possible des nôtres dans ce danger? Nous ne prêchons pas là l'ignorance systématique de l'anglais. Qu'on apprenne cette langue pour fins commerciales et, dans une certaine mesure, pour les relations sociales, c'est parfait; mais que le français reste l'expression naturelle de tout ce qui touche aux choses plus intimes du cœur et de l'âme. Si l'anglais ne pénètre pas dans ce sanctuaire, la barrière restera suffisamment haute pour protéger les nôtres contre les périls auxquels les exposerait la perte de leur parler maternel.

La première conséquence de l'ambiance protestante est l'indifférence religieuse. Quel est le nombre de ses victimes? Grave et douloureuse question, à laquelle il n'est pas facile de répondre. Il faudrait une enquête très vaste et fort difficile à faire pour nous permettre d'entrer sur ce sujet dans des détails précis. Des hommes sérieux, parmi lesquels un évêque, donnent des chiffres vraiment effrayants pour les États-Unis où le problème se pose dans des conditions identiques à celles de notre pays. Un des représentants de la *Church Extension* de Toronto a fait les mêmes constatations, pour l'Ontario, dans un discours encore présent à la mémoire de ceux qui l'entendirent à Winnipeg.

Une autre conséquence de l'ambiance protestante c'est la plaie des mariages mixtes, plaie mortelle pour la foi catholique en ce pays..

Nous ne sommes plus ici en face de données aussi incertaines, puisque la Sainte Église oblige les évêques à tenir un compte exact des dispenses de mariages mixtes qui ont été concédées. Un relevé de la statistique tenue à l'archevêché de Saint-Boniface avant l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg nous amène aux conclusions suivantes : pour cent mariages mixtes dans le groupe de langue anglaise, nous en avons treize dans le groupe de langue française; et, pour être parfaitement juste, nous devons ajouter que la presque totalité de ces treize se recrute chez nos Canadiens français perdus dans les centres de langue anglaise.

Le relevé couvre une époque de dix ans et tous les noms sont là dûment inscrits. La marge s'élargit encore quand on tient compte de ceux qui contractent mariage mixte sans en demander dispense à la Sainte Église.

D'un autre côté, si l'on songe que soixante à soixantedix pour cent des enfants issus de mariages mixtes sont perdus pour la foi catholique, une conclusion semble s'imposer; c'est que le problème de la conservation du français pour les nôtres au Canada n'est pas étranger à la conservation de leurs croyances.

Inutile de répliquer que la foi s'accommode également bien de n'importe quelle langue. Cela tous le concèdent; mais le problème ne se présente pas sous cet angle, et c'est à la lumière de toutes les circonstances de milieu, d'usages, d'influences, où il se pose, qu'il faut l'étudier.

b) NOTRE INTÉRÊT BIEN ENTENDU

La seconde raison que nous avons de tenir au français, c'est notre intérêt, et l'intérêt, quand il reste dans de justes limites, n'est pas condamnable : il va même souvent jusqu'à se confondre avec le devoir. Nous avons des amis dévoués qui veulent à tout prix nous doter d'une supériorité exclusivement anglaise. Nous les croyons sincères, mais nous demandons la permission de voir de l'infériorité où ils aperçoivent autre chose.

Ce n'est pas notre intention de soulever ici un débat; et nous nous contenterons de renvoyer nos adversaires à l'élite intellectuelle d'Angleterre qui s'appelle la Commission Leathes. Le rapport de cette commission vient d'être rendu public. Ce qui est désirable en Angleterre, ce qui de plus, au témoignage de ces Anglais distingués, constitue une véritable supériorité là-bas, ne doit pas être un certificat d'infériorité au Canada. Or, la Commission Leathes, Sec. C. par. 24 à 29, dit qu'il faut convaincre les patrons, les commis, les ouvriers, toutes les classes en un mot, que l'étude des langues étrangères est une nécessité pour la nation comme pour les individus. Le moment présent est critique entre tous. La guerre terminée, l'Angleterre devra refaire ses forces décimées en puisant à la source intarissable de la science contemporaine. Et entre toutes les langues, la Commission insiste d'une manière spéciale sur l'étude du français.¹

Pas plus à Québec qu'en Ontario et au Manitoba, avons-nous fait une pression quelconque pour induire nos concitoyens de langue anglaise à apprendre le français.

¹ *Action française*, 2ème année, p. 455.

Après tout, s'ils veulent se contenter de l'anglais, c'est leur affaire, nous n'avons pas à intervenir. Quant à nous, si c'est notre désir d'apprendre deux langues, la nôtre et l'anglais, sommes-nous coupables d'un si grand crime? Et n'avons-nous pas le droit d'exiger qu'on nous laisse cette liberté?

Nous sommes majeurs, et nous avons la modestie de croire que nous ne sommes pas encore absolument dénués de raison. Nous trouvons choquant qu'on nous mette, en quelque sorte, au rang des irresponsables! C'est ce que l'on fait en nous dictant ce qui nous convient. Si nous comprenons facilement que c'est notre intérêt d'apprendre les deux langues officielles du Canada, nous comprenons également que l'un de nos premiers devoirs, c'est de rester nous-mêmes. Allons-nous permettre que l'on fasse de nous des êtres diminués? C'est ce que nous deviendrions en renonçant à notre culture française pour prendre l'autre culture. Il n'est guère possible, il ne nous paraît pas désirable de métamorphoser les races. En se prêtant à ce jeu contre nature, on risque fort de perdre les qualités que l'on possède sans pouvoir atteindre aux qualités que l'on ambitionne.

Il y a là un problème compliqué, nous n'entendons pas l'étudier ici. D'autres l'ont fait qui jouissent d'une autorité incontestable. Écoutons M. Étienne Lamy, de l'Académie française, nous faire part de ses conclusions: « *Parlent la même langue ceux qui ont le même sang, la même histoire, les mêmes mœurs. Diffèrent par le parler ceux qui diffèrent par l'origine, par les traditions, par le caractère. Ces dissemblances héréditaires influent sur les sensibilités de l'esprit et du cœur, et la diversité des mots par quoi elles s'expriment. Chaque langue ainsi sollicitée, révèle et consacre le génie d'une race.* »

Il m'est donc permis de dire : voulez-vous être des être diminués, incomplets, sans valeur propre, laissez-vous arracher votre formation française, et souffrez que l'on y substitue une formation étrangère. Au contraire, voulez-vous en imposer par vos connaissances, cultivez d'abord votre esprit selon la méthode française, puis apprenez l'anglais. L'expérience faite au pays de Galles, en Angleterre, montre à n'en plus douter que c'est le seul procédé pédagogique intelligent et efficace. Ceux qui continuent à soutenir le contraire doivent être placés, sans crainte, parmi les arriérés.

Ne pas nous laisser amoindrir par une culture intellectuelle contraire à notre nature, voilà une première raison de dignité personnelle qui doit nous faire tenir, envers et contre tous, à nos traditions et à notre langue. Ajoutons un mot de nos intérêts purement matériels. Quand les nôtres seront éveillés tout de bon au sentiment de leur dignité, ils sauront mettre une bonne dose de français dans ce pays où ils sont le quart et même davantage de la population. Là où seul l'anglais pourra suffire, leurs chances de succès seront médiocres. Qu'ils s'abaissent jusqu'à passer sous la botte du plus fort, s'ils en ont le goût, cela ne les aidera guère; un homme de langue anglaise, quoi qu'ils fassent, leur sera toujours préféré. Mais là où l'usage des deux langues sera nécessaire, ils tiendront le haut du pavé; car ils sont, et ils seront longtemps peut-être, presque les seuls bilingues véritables. Voilà un argument d'intérêt qui n'est pas à négliger, et qui se fortifiera dans la mesure où grandira notre fierté nationale.

c) LA FIERTÉ NATIONALE

Si nous voulons du français au Canada, c'est à nous d'en mettre; nous le demanderions en vain à la masse de

nos concitoyens de langue anglaise. Qu'on le remarque bien, nous n'entendons nullement prêcher ici l'exclusivisme et l'étroitesse; nous demandons simplement aux nôtres de se tenir debout, de garder partout une attitude conforme à leur titre de citoyens canadiens. Remisons les grandes déclarations sur la beauté du patriotisme, si nous n'avons pas le courage, chaque fois que l'occasion s'en présente, de nous montrer patriotes agissants. Soyons des hommes de principes, oui, mais aussi d'action; l'action ferme et logique jusque dans le détail nous sauvera.

J'ai une lettre à adresser; pourquoi ne pas l'adresser en français? Quelle vétille, diront un grand nombre! Quand la vétille se sera répétée dix ou douze millions de fois au cours d'une année, la résultante sera-t-elle vaine? Vous écrivez à un ministère du gouvernement fédéral; le français y est officiel; quelle bonne raison pouvez-vous avoir d'écrire en anglais? Votre dignité personnelle aussi bien que l'avantage des vôtres demandent l'emploi du français.

Vous avez à mettre une enseigne au-dessus de votre porte; la ville ou le village que vous habitez est aux trois quarts de langue française; sied-il à un Canadien français conscient des droits de sa langue, d'employer l'étiquette anglaise? Substituer ainsi l'anglais au français, c'est infliger à sa race une marque d'infériorité et c'est en même temps donner aux étrangers l'impression fâcheuse qu'il y a peu de français au Canada, ou que l'on n'y tient pas.

Nous pourrions allonger notre énumération; la matière ne fait pas défaut; mais notre article lui-même s'allonge outre mesure, et au-delà des bornes prescrites. Il est temps de finir. Je résumerai ma pensée en disant: Soyons bons, charitables, polis, prévenants pour nos compatriotes de langue anglaise, mais n'abdiquons jamais devant eux: nous perdriens tout, même l'honneur.

Nous avons un trésor entre les mains, sachons le défendre en hommes de cœur.

Serait-ce au moment où le français brille d'un éclat particulier en Europe que ceux qui l'ont conservé depuis trois siècles en Amérique avec tant de courage, le laisseraient s'éteindre sur leurs lèvres, se fermant ainsi l'accès aux richesses accumulées par quinze siècles de haute culture intellectuelle ?

Nous avons sûrement des ennemis fort bruyants; ce ne sont pas les plus redoutables.

Nous rappelions plus haut la parole de M. Étienne Lamy : « *L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droits, ni moyens d'imposer sa langue.* »

La seule vraie cause de notre défaite, si jamais elle venait à se produire, serait notre manque de fierté nationale et l'apathie des nôtres. Certaines caricatures de français que se permettent de grands journaux de chez nous, ne seraient pas tolérées un mois, si nous avions au degré voulu la fierté de la race et le souci de notre dignité. Nous ne voulons certes pas juger des intentions et il n'y a peut-être là que le désir d'amuser les lecteurs frivoles. Mais quand on a du cœur et de l'esprit de famille, on ne livre pas aux amusements de la galerie l'honneur de sa mère. Que ces journaux soient conscients ou non de leur triste besogne, le résultat est le même. Ils détruisent parmi nous l'effet des efforts sérieux qui se font pour garder intacte la belle langue française et l'épurer de tout ce qui peut en diminuer la beauté; ils mettent dans la bouche d'un grand nombre l'expression banale quand elle n'est pas triviale, et à l'étranger ils font plus que nos pires ennemis pour accréditer la légende du patois canadien-français.

Il nous vient d'un peu partout, depuis quelque temps, comme les signes avant-coureurs d'un immense complot ourdi pour faire disparaître les derniers vestiges du français dans l'Amérique du Nord. On a pénétré récemment dans des sanctuaires réputés jusqu'ici intangibles. Où s'arrêteront les efforts tentés dans ce sens ?

Pour le savoir, il faudrait pénétrer les secrets de ceux qui aiment à se mouvoir dans les ténèbres. S'il nous était donné de jeter un rayon de lumière dans ces antres, nous y apercevriions peut-être plus d'un objectif.

On chante bien haut les louanges de la France pendant qu'on refuse obstinément de reconnaître son verbe sur nos lèvres. Ces lèvres, pour pouvoir les clore sans soulever l'opinion, on prétend qu'elles n'expriment qu'un vulgaire patois.

Au jour de sa gloire la France se souviendra-t-elle de l'assurance que nous donnait l'un de ses fils en une circonstance mémorable et encore récente :

*« La langue est une épée autant qu'une cuirasse :
« Dites-vous en luttant pour rompre tous les jougs,
« Que l'esprit des aïeux, que le cœur de la race -
« Combat et veut vaincre avec vous. »*¹

Fidèles à un passé déjà vieux de plus d'un siècle, nous lutterons seuls au besoin, en attendant le secours.

*« En vain doubleraient-ils les fureurs de leur haine
« Au réseau de leurs lois partout nous enserrant :
« On peut dans des cachots charger des corps de chaînes,
« On n'asservit pas l'âme en son parler vibrant. »*²

Saint-Boniface, 5 décembre 1918.

† ARTHUR,
Arch. de Saint-Boniface.

¹ Gustave Zidler, « *Vers le passé.* »

² Gustave Zidler, « *Vers le passé.* »

PAUL-ÉMILE LAMARCHE

Deuil général, touchantes sympathies, regrets sincères ont accueilli la disparition prématurée de Paul-Émile Lamarche.

C'était une figure attachante.

Essayons d'esquisser sa physionomie originale.

* * *

Il avait onze ans et venait faire son entrée au collège Sainte-Marie, Montréal. Je le vois encore, regardant de son œil limpide et franc, avec un sourire intimidé et j'entends son père qui dit simplement : — « Je le change de collège; l'an passé, il ne s'est pas accordé avec son professeur. »

Déjà, il était remuant, tapageur, exubérant. Aussi bien, ne serait-il pas étonnant qu'au cours de ses études, Paul-Émile eût rencontré par-ci, par-là, de la part de quelques-uns de ses maîtres, je ne sais quelle réserve inquiète, mêlée de mécontentement, ce dont l'élève, d'ailleurs, ne parut pas s'apercevoir. Car, s'il lui arriva d'être puni — ce que l'on devine sans peine — il acceptait avec bonne humeur les conséquences de ses espiègleries. Il fallait le voir parfois, avec sa mine effarouchée, moitié boudeur, moitié joyeux, lançant soudain une de ces boutades, accueillie par toute la classe d'un bruyant éclat de rire. Ses condisciples aimaient sa gaîté, ses saillies; ils admiraient sa verve et son entrain, sans redouter son ironie, nuancée de bienveillance. Trop actif pour être sentimental, il ne fut

ni tendre, ni caressant, ni même affectueux, mais fidèle et profond dans ses amitiés.

En récréation, popularité grande : beau joueur, élégant, gracieux, intrépide. Ceux qui assistaient aux joutes de crosse, admiraient son courage, son sang-froid, sa souplesse, sa bonne humeur imperturbable. Ses membres bien découplés promettaient un athlète. S'il joua jusqu'à la fin de ses études, Paul-Émile n'exagéra point : il sut en cela, comme dans le reste, en prendre ce qu'il fallait pour se distraire et développer ses forces, pas plus.

* * *

Il prit place dans une classe exceptionnellement brillante. Il y avait bien au moins dix élèves qu'on pouvait considérer comme *premiers de classe* et Paul-Émile était de ceux-là.

Un de ses condisciples qui tenait alors la tête ne tarda pas à le distinguer des autres :

— « Lamarche, disait-il, a bien de la chance d'avoir tant de talent ! »

C'était vrai, mais détail caractéristique, il semblait n'en avoir presque pas conscience ; il était né modeste et quand il faisait de ces réflexions personnelles et souvent profondes, il s'exprimait d'un ton si réservé, qu'il semblait soumettre timidement une sienne idée pour savoir ce que l'on en pouvait bien penser.

Cette modestie qui l'accompagna toute sa vie, ne l'empêcha pas, peu à peu, de prendre conscience de lui-même : s'il avait du talent, il n'avait rien de prétentieux, pas l'ombre de pédantisme. Il n'éprouvait pas l'ambition écolière d'être le premier ou d'obtenir beaucoup de prix. Ce n'était pas orgueil, ni dédain, mais son attention allait ail-

leurs. Il se laissait fasciner, pour ainsi dire, par la difficulté présente; hors de là, il ne voyait rien et vivait dans une parfaite insouciance. Il fallait le saisir et l'intéresser, autrement, il se déroba. Attentif, sans en avoir l'air, il saisissait au vol certaines explications étrangères au programme; il rappelait avec reconnaissance qu'elles avaient ouvert son esprit et fait se lever devant lui des horizons nouveaux.

* * *

Nature aimable, esprit réfléchi, il fut encore un caractère indépendant, je ne dis pas frondeur.

Ce qu'il sauvegarda, je dirais avec une pudeur jalouse, ce fut son indépendance.

De temps à autre, de rapides aveux qui furent ses seules confidences. S'il eut comme les jeunes, la noble ambition de jouer un grand rôle dans son pays, il n'en parla jamais.

* * *

Une fois sorti du collège, au cours de rares visites, il donnait de ces appréciations modérées de forme, mais inexorables qui montraient qu'il allait droit son chemin dans la réflexion personnelle. Il lisait les discours retentissants, claironnés par la grosse presse et protestait de sa voix douce et tranquille : « Il fait toujours le même discours. » D'un autre : « Son discours sonne le creux ». D'un troisième : « Verbiage et phrases grandiloquentes ». Il apprenait, comme au collège, à faire le départ entre ses idées et les sonorités banales. Il s'acheminait dans la composition de ses discours vers la simplicité classique qu'il est si difficile d'acclimater au Canada. Au contraire d'un grand nombre d'autres, il ne s'assimilait pas précisément ce qu'il lisait,

mais son cerveau subtil et qui allait devenir puissant, transformait les matières étudiées, faisait un choix toujours et donnait à ses réflexions ce tour original qui surprenait.

Il était né heureux. De même qu'au collège, on aimait le camarade et qu'on admirait le talent sans prétention, ainsi très vite, à Montréal, il devint populaire. Les foules aimaient à l'entendre; le peuple goûtait cette modestie, ce sérieux, ces convictions fortes; il admirait son calme et son ardeur, savourait ses saillies et ses boutades. Il avait le travail consciencieux et on le sentait : il donnait des discours préparés. En l'entendant, on n'avait pas l'impression du *déjà entendu*. Il partageait, avec les jeunes de sa génération, l'horreur du plagiat, sous quelque forme que ce fût. Les jeunes, tout comme Lamarche, sont plus sobres, plus sincères, plus simples : ils ont le courage d'être eux-mêmes, partant, ils sont plus vrais, leur influence est plus profonde et sera plus décisive; ils ne jouent pas un rôle; les acteurs malgré leur art ne sont que des échos; Lamarche fut une voix.

* * *

Vint bientôt l'heure de prendre position. On peut dire qu'il entra dans la vie publique armé de principes nets et clairs, avec des idées arrêtées dont il entrevoyait les conséquences lointaines auxquelles il ne songeait pas à se dérober : il voyait se dessiner la route à suivre; il s'y engagea résolument. Peu à peu, sa décision se fortifia, ses conceptions prirent de l'ampleur. Les circonstances mûrirent vite son caractère et quand il tomba sur la brèche, il s'était engagé définitivement dans la voie austère du devoir et de l'honneur.

Il attribuait à l'un de ses professeurs, dans une large mesure, l'orientation de sa carrière. Il convient peut-être de déterminer quelle influence fut exercée.

Jamais aucune décision ne lui fut imposée : ce furent seulement les conséquences de certains principes qui lui dictèrent sa conduite. Celui qui soutint ses premiers pas ne substitua jamais sa propre volonté à celle du jeune homme : il se contenta de lui enseigner la science de la responsabilité personnelle.

Juvénal a dit :

Maxima debetur puero reverentia.

Ce respect de l'enfant, ce professeur l'eut jusqu'au scrupule : il respectait l'enfant, sa volonté, sa liberté.

Lamarche était conservateur de naissance, s'il est vrai qu'un grand nombre d'hommes publics ont fait de leurs traditions familiales le point de départ de leur allégeance politique. Jamais, il ne lui fut dit de quitter le parti conservateur, jamais, il ne lui fut conseillé de se rallier au parti libéral, jamais même, on ne lui insinua de s'enrôler dans la phalange nationaliste. Et pourquoi ? Non pas sans doute, parce que tous les partis se valent, comme aussi les programmes et les hommes qui les défendent, mais parce qu'il répugnait à ce professeur de suggérer une attitude à prendre dont un autre aurait à supporter le poids. Certains sacrifices que le maître n'eût pas hésité à accomplir, il lui coûtait de les imposer à des épaules qu'il jugeait encore frêles. Lamarche se montra docile à certaines vérités générales essentielles.

On lui dit en substance ce que tous les jeunes de tous les camps pouvaient entendre et mettre à profit. « Suivez le parti politique que vous voudrez ; ceci est laissé à votre libre choix, mais ne soyez jamais partisan, au sens dépri-

mant du mot. Réservez-vous toujours pour les causes sacrées qu'il n'est jamais permis de désertier. »

« D'abord, et toujours l'Église, puis la défense de vos compatriotes. La cause canadienne-française a été vaincue maintes fois, hélas ! par suite de tristes défections. Ces deux objets mis hors de cause, ne transigez jamais avec votre conscience : soyez fidèle à votre devoir et surtout, ayez le culte de l'honneur. Que votre conscience soit votre juge inexorable : marchez droit. »

* * *

Il posa sa candidature à Nicolet. Dès les premiers discours, il fit ses réserves. Il s'engageait à ne pas transiger avec son devoir. Ces formules d'indépendance qui furent trop souvent des paroles vaines, et qui, pour cause, éveillaient le scepticisme des électeurs, ces formules pour Lamarche furent des réalités.

Il fut élu à cause de sa crânerie, de sa jeunesse, de son amabilité, de son sens vif et aigu des ridicules; il fut candidat populaire, au sens vrai du mot, et non dans son sens péjoratif; il fut élu à cause de sa maîtrise de la parole, de son habileté dans la discussion; il fut élu parce que sa grande âme rendait un son limpide de sincérité.

A propos d'art dans la discussion, l'on peut dire qu'il excellait à soutenir un débat; cachant où tendait son argumentation, soudain, il dévoilait des conclusions inattendues auxquelles il n'était pas possible de se dérober.

Lamarche à qui souriait un brillant avenir fut accueilli à la Chambre avec un vif intérêt et M. Monk que surprenait la maturité précoce du jeune député, disait qu'il était déjà de taille à être ministre. C'était pour l'aile conserva-

trice de la province de Québec une précieuse recrue, alors que les hommes de valeur se faisaient rares.

Lamarche rêvait quelque chose de plus grand.

* * *

M. Landry, alors président du Sénat, réunit les députés conservateurs canadiens-français avec leurs ministres. Il fut décidé à l'unanimité que l'on demanderait à M. Borden de remettre à plus tard l'annexion du Keewatin au Manitoba, parce que le premier ministre avait promis de ne présenter, à la première session, aucune question contentieuse.

Si M. Borden refusait et s'obstinait à vouloir soumettre quand même la loi fatale, on devait exiger de lui qu'une clause fût insérée qui réserverait *les droits des minorités*. L'accord se fit encore sur ce second point. Puis, vint une dernière précaution. Si M. Borden se cabrait devant les exigences du petit groupe conservateur canadien-français, alors, les ministres canadiens-français devaient offrir leur démission. Tous acceptèrent ou firent semblant. Lamarche dans ces délibérations se plaça au tout premier plan. Sa maîtrise du problème imposa sa prépondérance. Esprit pénétrant, naturellement philosophique, doué d'un sens légal remarquable, il pouvait avec sa vive intelligence aborder les questions abstraites et se mouvoir avec aisance au milieu des argumentations les plus entortillées.

D'autres réunions eurent lieu subséquemment, non plus chez le sénateur Landry, auxquelles le président du Sénat ne fut pas même invité! Il y eut bientôt scission, mésentente. Lamarche qui comprit que la division était, pour sa cause, la défaite à brève échéance, n'en continua pas moins la bataille, sans reculer d'un pas. Il avait promis d'être conséquent avec lui-même et il se tenait parole.

Avec sa froide énergie, tempérée de douceur aimable, il tint tête à l'orage.

On connaît le reste. Il vota contre le ministère et de propos délibéré renonça aux avantages matériels que l'on faisait miroiter à ses yeux. Il y eut la bataille au grand jour, mais il y eut aussi la lutte sourde dans les coulisses : que de démarches, que de contestations dans l'ombre. Lamarche, discutant serré, résistait des nuits entières aux arguties subtiles de ses chefs. On lui disait entre autres choses que Mgr Langevin avait écrit une lettre approuvant l'attitude du ministère. Lamarche exigeait qu'on lui montrât la fameuse épître, ce qu'on lui refusa. Quand, un peu plus tard, il se rendit à Winnipeg, dans une entrevue avec l'intrépide archevêque de Saint-Boniface, il demanda s'il était vrai que lui, Mgr Langevin, avait écrit une lettre dont il lui donna la teneur. Mgr Langevin nia catégoriquement, puis loua avec effusion, sans réserve, le courage du jeune député; dans un geste émouvant, il prit Lamarche dans ses bras et le serra sur son cœur : c'était l'accolade des preux : tout était perdu fors l'honneur.

Il serait trop long d'entrer dans les dédales de la question du Keewatin. Il suffira de souligner les fières déclarations de Lamarche, nobles et sincères.

Dans la séance du 5 mars 1912, il réclame le droit de donner franchement son opinion.

« La liberté, dit-il, pour le peuple de ce pays d'exprimer librement sa volonté par la voix de ses représentants est un des privilèges les plus précieux qui aient été accordés par la couronne britannique et il constitue le principe fondamental de nos institutions parlementaires.

« Nous avons ce droit et notre devoir est d'en user. Les défaites subies par les Canadiens-français dans l'arène parlementaire ont eu pour cause non-seulement les injustices d'une intolérante majorité, mais surtout les défaillances de la minorité, inspirées trop souvent par des mobiles d'intérêt ou par manque de courage ou de véritable esprit public. »

Il avait promis à ses électeurs qu'il ferait son devoir, même à l'encontre de ses amis politiques: il le rappelle en termes clairs:

« La volonté des électeurs de ma division clairement manifestée le 21 septembre dernier (1911), par leur généreuse acceptation des promesses que je leur avais faites au cours de la campagne électorale, me dicte aujourd'hui ma conduite et me force à me séparer sur cette importante question de plusieurs amis politiques. . . »

A la fin de son discours, il revient avec insistance sur les mêmes idées.

« Les principes que j'ai énoncés ici ce soir, et qui je crois, sont justes et équitables, je les ai prêchés également en politique pendant dix ans et dans ma première campagne électorale, j'ai fait des déclarations non ambiguës au sujet de cette question du Keewatin et je les ai faites, ces déclarations, à la connaissance et en présence de ceux auxquels ma candidature paraissait agréable et utile.

« *Je suis ici aujourd'hui pour faire honneur à ma parole et pour faire mon devoir.* Ce sont là les raisons pour lesquelles j'ai voté en faveur de l'amendement proposé par sir Wilfrid Laurier et c'est aussi pour ces mêmes raisons que je refuse mon suffrage au projet du gouvernement tel qu'il est. »

La cause défendue avec tant de chaleur fut défaite par un vote de 114 contre 76.¹

Un fossé profond venait de se creuser entre lui et ses amis de la veille. Cependant Lamarche soutint d'autres mesures du gouvernement, preuve que son opposition n'avait rien de factieux et ne s'inspirait pas du parti pris, cette caricature de l'esprit de parti. On espérait ramener le rebelle au bercail où paissaient les brebis ministérielles, mais la voix impérieuse du devoir resta la plus forte: un jour vint où la rupture définitive fut consommée.

Quel triste spectacle à qui étudie l'histoire parlementaire depuis cinquante ans, que celui de la déchéance men-

¹ La motion relative à la seconde lecture du projet de loi pour l'extension des frontières du Manitoba.

tale de maints hommes publics. Combien d'une nature droite, d'un jugement sain, laborieux, appelés à jouer un rôle de premier ordre ont, par une erreur initiale, faussé leur carrière qui fut d'un vide déconcertant! Ils ont consacré leur belle intelligence à blanchir des « pitres ». Hommes de talent certes et responsables d'autant, mais caractères indécis : hommes de logique, s'ils l'avaient voulu, mais inconsistants. Combien d'autres n'eurent que la conviction de leurs intérêts personnels! Aussi, quels désastres! Trahi le devoir : trahie la parole donnée : foulé aux pieds l'honneur pour les honneurs! Grâce à d'innombrables palinodies, ils sont parvenus à des postes enviés qui sollicitent le respect pour un personnage qui ne le mérite pas !

Quelle sanglante leçon Lamarche a donnée ce jour-là et comme ses paroles ont un accent tragique !

Quatre ans plus tard, — nous nous en tenons à la question bilingue¹ — Lamarche rompit encore une lance avec ses amis du ministère en défendant la motion Lapointe, à propos des écoles bilingues d'Ontario. On reprocha à Lapointe d'être un libéral; il n'est pas sûr que si un ange fût descendu du ciel pour présenter une motion dans le même sens qu'on ne l'eût pas accusé de vouloir embarrasser le ministère ! Lamarche ne posa pas la question de cette manière : il se demanda si la motion répondait à son objet et ayant répondu dans l'affirmative il s'élança dans la mêlée.

Je passerai sur l'ensemble des débats, non pas pour considérer les arguments invoqués par le député de Nicolet, mais afin de mettre en vedette le rôle qu'il prétendait revendiquer. .

¹ Il y aurait une étude intéressante à faire sur la question bilingue; on verrait comment Lamarche l'envisageait et on puiserait dans les discours du jeune député toute une série de preuves et d'arguments.

C'est toujours le même motif d'ordre supérieur qui l'anime.

« J'ai conscience, dit-il, du devoir qui m'imcombe de donner les motifs que j'ai de voter sans réserve pour la motion. » (Séance du 11 mai 1916).

Encore une fois, je ne puis aujourd'hui analyser le discours de Lamarche, encore moins résumer ce débat hérissé d'arguties et de sophismes; je me contenterai de citer le passage fameux où Lamarche, de nouveau, assène un vigoureux coup de boutoir au terrible et néfaste esprit de parti, l'agent de nos défaites et de notre déchéance.

« Laissez-moi vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis pas plus l'agent du parti libéral que je ne suis une des pièces de la machine tory. Je suis indépendant dans cette Chambre, et cela parce que telles sont mes convictions et que tel était mon programme, lorsque j'ai brigué les suffrages de mes électeurs. J'ai été élu ici député, à la condition que je jugerais chaque question d'après sa valeur et que je voterais en faveur de toute motion, bill ou mesure présentés par le parti libéral s'ils étaient bons et contre toute motion, bill ou mesure présentés par le parti conservateur, si je les considérais mauvais. La petite place que j'occupe dans cette Chambre, à titre de député de Nicolet, m'appartient. Mon vote aussi m'appartient et je me servirai des deux comme il me plaira, sans consulter qui que ce soit. Mes juges seront mes électeurs, mes compatriotes et le peuple canadien. . . »

« Mais si d'un côté je suis indépendant, de l'autre, quand je supporte ou combats une motion, une mesure ou un projet de loi que l'un ou l'autre parti présente à la Chambre, je ne crains pas de tendre une main loyale à l'homme public qui a le courage et l'énergie de se lever pour prendre la défense de sa langue comme je la retire dès que je m'aperçois qu'on est disposé à trahir sa nationalité et la langue de ses pères. »

Chaque fois qu'il s'est agi d'une mesure contraire aux droits des Canadiens français, les nôtres ont pris des attitudes diverses.

Les uns partisans aveugles se sont ouvertement rangés contre leurs compatriotes : ils ont fini par sombrer dans quelque grasse sinécure.

D'autres, moins audacieux, et sincères peut-être, ont pensé qu'en reculant, qu'en faisant montre de modération, ils désarmeraient l'intransigeance. Leurs retraites n'ont jamais été suivies d'une bataille de la Marne où les Poilus avaient reçu l'ordre de mourir plutôt que de reculer. Les illusions des faux conciliateurs n'ont abouti qu'à un résultat, et désastreux. Ils ont assisté à la débâcle de nos privilèges les plus sacrés. Rongés intérieurement par des regrets tardifs, ils demeureraient prisonniers, pour ainsi dire, de leur conduite antérieure. Leurs premières défections les avaient engagés trop avant pour qu'ils pussent se ressaisir; la mort dans l'âme — nous leur prêtons volontiers des sentiments généreux — ils ont constaté que les adversaires encouragés par ces reculades, exigeaient d'autres sacrifices, de nouveaux abandons; ils ont savouré le remords d'avoir été vaincus sans combattre.

Il reste les vrais preux, les chevaliers sans peur et sans reproche qui ont préféré tomber les armes à la main. Ils furent les vrais bâtisseurs d'histoire; ils ont réservé les offensives de l'avenir, en faveur du droit et de la justice. Lamarche fut de ceux-là. Il savait que les défaites du droit ne sont que temporaires, que la force immanente de la justice prépare les revanches. Y a-t-il une nation plus puissante que l'Angleterre? pourtant l'Irlande est encore debout! Elles étaient trois pour écraser la Pologne! La Pologne frémit à la vision prochaine de sa liberté. La voix des siècles retrempe sans cesse l'énergie des vaincus.

* * *

Une dernière fois, Lamarche parut au front, en sonnant la charge. Il s'agissait de la prolongation du parlement. Il s'y opposa et seul. Combien depuis se sont dit que Lamarche avait eu raison et ne peuvent s'empêcher d'admirer sa courageuse attitude.

Lamarche tint à être logique jusqu'au bout. Sa démission qu'il remit quand le temps fut venu, comme il l'avait promis, demeure le plus bel acte de sa carrière, carrière trop brève, hélas ! et qui laisse après elle, tant de regrets et un éblouissant sillon de grandeur morale.

Quel spectacle ! Ce jeune homme, seul, laissant tomber dans le silence surpris de l'assemblée, un dernier engagement irrévocable comme tous ceux qu'il avait pris naguère. Calme, réfléchi, comme un vieux lutteur qui a blanchi sous le harnais, il se rangea d'un coup parmi les politiques de la grande école.

Le ton dont il fit sa déclaration est aussi étonnant que la décision prise.

On imagine qu'avec nos mœurs tapageuses et indiscrètes — l'armée des parvenus mal élevés est innombrable — on imagine peut-être que Lamarche va profiter de cette occasion pour opérer une sortie bruyante, en faisant claquer les portes. Il n'en fut rien. Ses paroles furent brèves, froides comme le tranchant de l'acier ; puis à l'heure dite, il se retira sans bruit en repoussant du pied dédaigneusement l'indemnité parlementaire qu'on était prêt à lui donner. Ce dédain, les pingres célèbres cousus d'or ne lui pardonneront jamais !

Son geste, comme sa parole, aussi bien que sa conduite furent d'une grandeur antique. Contentons-nous de citer

« Le gouvernement se propose de demander au gouvernement impérial de changer notre constitution afin de permettre aux chambres de siéger au delà du terme fixé, sans aller devant le peuple.

« Je suis, pour ma part, complètement opposé à cette mesure. Je ne vois aucune raison qui puisse justifier un changement aussi radical dans nos lois organiques. On allègue comme motif que l'empire souffrirait d'une élection générale au Canada. Depuis que la guerre est commencée, la Colonie du Cap ainsi que l'Australie ont fait leurs élections générales comme d'habitude. L'empire n'en a pas souffert; il ne s'en est pas plaint.

« Il y a quelques mois, l'honorable M. Rogers trouvait qu'il était de l'intérêt du pays d'établir des bureaux de votation dans les tranchées des Flandres. Aujourd'hui, pour des raisons qu'il connaît mieux que personne, les élections ne sont plus désirables. Quant à moi, je crois que cette proposition n'est qu'un expédient et que la véritable raison pour laquelle le gouvernement hésite d'aller rendre ses comptes devant le peuple, c'est que tant dans les provinces anglaises que dans la province de Québec on a peur de voir arriver le jour où il faut admettre devant les électeurs le concubinage politique qui dure déjà depuis cinq ans entre gens qui ont été élus pour des raisons diamétralement opposées et qui s'accordent à partager le pouvoir et ce que le pouvoir rapporte.

« Dans tous les cas, M. le Président, pour ce qui me concerne, au-dessus du Parlement du Canada, au-dessus du parlement impérial, je reconnais la souveraineté du peuple. Le peuple m'a élu pour cinq ans et quelles que soient les lois qui pourront intervenir, vous aurez, M. le Président, au bout de ces cinq années, ma démission comme représentant du comté qui m'a honoré de son mandat. » (Séance du 1er février 1916.)

* * *

Il est temps de finir.

Esprit vigoureux, il ne forçait pas son talent; il n'avait pas à recourir à des expédients pour maintenir sa réputation, ses succès. Ce fut l'une des caractéristiques de sa physionomie et ce trait accentuait sa fierté native dédaigneuse des succès faciles ou de surfaire son talent. Orateur

disert plutôt qu'entraînant, il se dégageait de toute sa personne je ne sais quel courant de sympathie qui lui gagnait ses auditeurs. Néanmoins le fond de ses discours était sérieux : il possédait surtout la grande qualité classique de mettre de la suite dans ses idées, l'art d'amener une pensée, la science de pousser jusqu'au bout un raisonnement, enfin, le don de fondre son sujet en une conception unique et non pas de juxtaposer des morceaux disparates.

Quant à ses tendances intimes, on peut dire qu'il avait rompu comme beaucoup de ses jeunes amis avec l'esprit qui régnait parfois dans quelques collèges. Dans ce temps-là, on rêvait politique, triomphes oratoires éclatants : on se racontait avec délices les farces, les duperies électorales des tribuns en vogue : on se tenait à la surface : on était indulgent au succès. On pesait moins la valeur morale des hommes d'État; pourvu qu'ils portassent la bonne étiquette, on fermait les yeux sur les inconséquences, on pardonnait à la vénalité et on passait outre au scandale : on était un peu beaucoup naïf et l'on acceptait de confiance la réclame d'un candidat ou son manifeste. On était captivé par l'emphase, la déclamation, les envolées oratoires inspirées, croyait-on, de Cicéron ou de Mirabeau, on s'émerveillait des coups de cymbales ou de trompettes; on se leurrerait de fantasmagorie oratoire, on s'extasiait aux gestes truculents, aux attitudes burlesques; on préférait à tout les poumons d'airain, en un mot, on manquait de goût et de sens critique. On se résignait au ton naturel de conférenciers à la mode qui traversaient l'océan, mais un Canadien français était vite relégué à l'arrière-plan, s'il avait l'audace de parler simplement. Lamarche réalisa ce tour de force de causer sur un ton badin, avec abandon et de se faire écouter. Quant aux causes qu'il défendit devant l'opinion publique, Lamarche croyait à leur triomphe; il le proclamait

devant ses compatriotes; il le signifia à ses adversaires opaques qui ne le comprirent pas et cela importait peu puisque leur sottise opposition ne changeait rien à la nature des choses. Il sut un jour le rappeler à la Chambre.¹

« Je suis convaincu que la langue française ne disparaîtra jamais de ce pays. Pourquoi cela? Si nombreuses que soient les lois passées par les législatures provinciales, et si nombreux que soient les règlements édictés, je prétends que vous ne pouvez pas faire d'un Français un Anglais par le moyen de lois quelconques.

« Je prétends que vous ne pouvez étouffer toute une race par des lois et que vous ne pouvez pas bâillonner les générations de l'avenir en édictant des règlements sur l'éducation. Et pourquoi cela? Tout simplement, parce que la nature est plus forte que la volonté de l'homme. Il s'agit ici d'une loi naturelle. Nous suivons la loi de la nature, même quand nous n'y pensons pas; même ce travail s'accomplit, sans que nous y mettions le moindre effort. (Séance du 11 mai 1916).

Il avait raison : la force ne peut rien contre la force des choses : si les Canadiens français ne comprenaient pas cet argument — et ils le comprennent, leur destin s'accomplirait, même à leur insu.

Il avait raison : la survivance française en Amérique est inéluctable : puissent s'en convaincre ceux qui agitent le drapeau blanc des capitulations !

Il a été question de publier un choix des discours et conférences de Lamarche : souhaitons que ce projet se réalise. Il mérite qu'on élève à sa mémoire ce touchant mausolée. Le recueil pourra s'ouvrir par un plaidoyer qu'il fit devant ses condisciples vers la fin de ses études. La

¹ Il y aurait un travail intéressant à composer sur « Lamarche, maître d'ironie, » ironie subtile, nuancée, toute personnelle, spontanée, qui égratigne, oh ! combien légèrement, à fleur de peau, n'allant pas jusqu'à la moquerie ou la charge. Il eut le rare mérite de n'avoir pas servi de pointes émoussées, empruntées à d'autres.

question à débattre était purement académique : il s'agissait de savoir s'il valait mieux dire *toujours ni oui, ni non*, ou, *toujours oui*, ou enfin *toujours non*. Lamarche soutint qu'il fallait dire *non*. Ce plaidoyer était un pronostic : il annonçait qu'un jour il saurait dire *NON* !

Théophile HUDON, s. j.

Les Précurseurs

L'Action française, qui termine avec cette livraison son enquête sur NOS FORCES NATIONALES, commencera dans sa livraison de janvier une série d'études sur LES PRÉCURSEURS.

Cette série, dont le titre dit assez l'esprit, s'ouvrira par un article de M. Édouard Montpetit sur Errol Bouchette, l'auteur de l'Indépendance économique du Canada français. Viendront ensuite des articles de M. l'abbé Maurault sur Napoléon Bourassa, de M. Antonio Perrault sur Édmond de Nevers, etc.

On verra ainsi surgir de l'ombre, évoquées par nos écrivains les plus connus, quelques unes des plus attachantes figures du passé.

L'Action française veut ainsi, tout en faisant œuvre d'éducation, acquitter une part de la lettre de gratitude que nous devons aux PRÉCURSEURS.

LE TESTAMENT DE CHAMPLAIN

Au commencement d'octobre 1635, M. de Champlain avait été frappé de paralysie. Pour sa petite colonie, encore si faible, c'était un malheur bien grand et, à Québec, la consternation fut d'abord extrême.

Mais à mesure que les jours s'écoulaient, l'angoisse profonde s'était calmée, car la maladie ne s'aggravait point. Au contraire, M. de Champlain put bientôt se lever. Quand le temps était beau, il apparaissait parfois aux fenêtres du fort Saint-Louis, et à tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher il témoignait toujours un intérêt très vif. L'intelligence avait repris sa clarté, sa vigueur; les bras seuls restaient un peu perclus. Mais, la prière aidant, on espérait un rétablissement parfait.

Le docteur Robert Giffard soignait Champlain avec un dévouement absolu. Lui, l'ardent colon, négligeait ses travaux et, par la forêt, venait presque chaque jour de Beauport, où, l'année précédente, il s'était fixé avec sa famille et ses gens.

Un matin, en arrivant au fort, il trouva Champlain assis à son bureau, des feuilles de papier éparses devant lui.

— J'ai encore les bras lourds, la main rebelle, dit l'illustre malade, mais en y mettant le temps, avec assez d'efforts, je crois avoir réussi à écrire un mot. Voyez :

Giffard prit les feuillets et les examina.

— Eh bien ! demanda Champlain, est-ce lisible ? Qu'est-ce que j'ai voulu écrire ?

— Un nom immortel, répondit Giffard souriant. Mais c'est presque votre signature ordinaire.

— Croyez-vous que bientôt je puisse écrire un peu ?

— Une forte volonté peut bien des choses, dit le docteur remettant les papiers sur le bureau. Mais le temps est délicieux. Mieux vaut causer au soleil.

Il alla prendre à une patère un manteau de fourrure, en enveloppa le malade, lui mit son chapeau et gaîment le conduisit sur la terrasse.

L'air était doux, sous le grand ciel pur, le Saint-Laurent resplendissait magnifique et tranquille, mais la forêt séculaire encore très proche, n'avait plus l'éclatante beauté de l'automne. Autour du fort et partout les feuilles sèches s'amoncelaient sur l'herbe flétrie.

Champlain jeta un regard mélancolique sur le fleuve et les bois qui s'étendaient à l'infini. Ces quelques pas l'avaient fatigué — lui, le grand explorateur — et gagnant le fauteuil qu'on lui avait apporté, il dit avec un triste sourire :

Monsieur Giffard, il y a trente-deux ans, quand j'escaladai le cap de Québec pour la première fois avec Pontgravé, j'avais le pied plus léger qu'aujourd'hui.

— Bah ! répliqua le docteur arrangeant les oreillers, vous irez bientôt admirer mon manoir, j'en suis fier : trente-cinq pieds de long sur seize de large, et six pieds sous les poutres.

Mais ce fut en vain que le premier seigneur de Beauport parla de sa belle récolte entre les souches, et s'efforça de faire causer Champlain.

Renversé dans son fauteuil, il contemplait ce Québec où son cœur s'était enraciné si fortement, où il avait dépensé le meilleur de lui-même. Vingt-sept ans auparavant, au bas du promontoire, il avait arboré le drapeau de la France. Toutes les circonstances de ce grand acte lui

revenaient; l'habitation lui apparaissait perdue dans l'immensité des forêts.

La pointe où il l'avait située était maintenant en partie déboisée et habitée, mais dans la clairière, à la Haute-Ville, il n'y avait encore que trois ou quatre maisons et l'église votive de Notre-Dame de Recouvrance, bâtie au haut du sentier de la montagne, à l'endroit où est aujourd'hui la basilique. Les feuilles mortes menaçaient de l'envahir. Armé d'un râteau, le frère sacristain travaillait à en débarrasser la façade et les tassait entre les arbres, le long du terrain de l'église qu'on appelait *la grande place*.

La lumière était radieuse, le calme profond. Des bruits d'ailes, des cris d'oiseaux rompaient seul le silence.

Dans ses rapports avec les sauvages, Robert Giffard, comme bien des Français, avait pris le goût du tabac, et, à demi couché sur le banc de pierre près de la porte, il fumait avec béatitude.

— Savez-vous, lui dit tout à coup Champlain, pourquoi je désire tant pouvoir encore écrire? c'est que je voudrais faire mon testament.

— Votre testament! s'écria Giffard, mais vous allez guérir.

— Non, dit Champlain, je ne guérirai pas. Et d'un pénible mouvement de la main, il montra les bois dépouillés et murmura: Je ne les verrai plus reverdir.

Une ombre douloureuse passa sur le visage du docteur.

Il se leva, fit tomber la cendre de son calumet et se rapprochant, dit avec autorité:

— Monsieur, il faut chasser bien loin ces funèbres pensées, elles vous feraient du mal, et vous savez que vous êtes nécessaire ici, vous savez que nous avons besoin de vous.

— Personne n'est nécessaire, et je suis si usé, dit le malade.

— L'inaction vous déprime, protesta Giffard. Vous ne savez pas la supporter. Rien d'étonnant, votre vie a été si active. Mais croyez-moi, vous avez encore bien de la force, bien du ressort. Et vos colons implorent sans cesse votre rétablissement.

— J'aurais tant voulu les aider, les soulager; leurs difficultés, leurs misères me sont si bien connues, dit Champlain tristement.

— Si vous les entendiez prier pour vous, que vous seriez touché! Par n'importe quel temps, tous les jours, ils se réunissent à Notre-Dame de Recouvrance.

Les yeux de Champlain se remplirent de larmes.

— Je serais si heureux d'y prier encore pour ma colonie, dit-il. Mon cher ami, pour remercier la sainte Vierge d'avoir fait rendre le Canada à la France et accomplir le vœu que je lui avais fait, j'aurais bien voulu lui élever un beau temple. Pourtant, c'est avec un bonheur bien grand que j'ai vu bâtir Notre-Dame de Recouvrance, et je veux lui léguer tout ce que je possède. Voilà pourquoi je désire tant pouvoir écrire, car nous n'avons pas de notaire à Québec. D'après la coutume de Paris, un curé peut recevoir un testament, mais le P. Lallemant n'a pas le titre de curé. Il est simplement missionnaire. C'est donc un testament olographe qu'il faudrait que je fisse.

— Dans ces circonstances, on peut, je crois, dicter ses dernières volontés devant témoins.

— Mais oui, s'écria joyeusement Champlain, le testament nuncupatif, comment n'y ai-je pas songé! Merci, cher ami. Rien ne m'empêche plus. Dès demain, je dicterai mes dernières volontés. Vous serez l'un des témoins.

Et souriant, il ajouta : La Reine du ciel et de la terre sera l'héritière de Champlain.

— Cela vous vaudra de vivre encore longtemps. Vous verrez grandir votre Nouvelle-France, monsieur de Champlain.

L'héroïque fondateur resta quelques instants silencieux.

— Une telle joie ne serait pas de la terre, dit-il ensuite. Je m'en irai bientôt. Je le sens, mais ma colonie vivra. La Vierge Marie ne me l'a pas rendue pour la laisser périr. C'est ma conviction intime, profonde; en reconnaissance je vais lui donner tout ce que j'ai, et je voudrais bien lui donner plus. Ma femme qui devrait être ma légataire, d'après notre contrat de mariage, m'approuvera. J'en suis très sûr.

Le temps s'était tout à coup refroidi.

— Rentrons, dit le docteur.

Champlain se leva, regarda longuement l'horizon grandiose, les maisons, foyers français dont la fumée montait dans la pureté absolue de l'air, et dit avec sérénité :

— Giffard, ce rameau de France que j'ai planté avec tant de peines ne périra jamais. Quoi qu'il arrive, la Vierge Marie l'aura toujours en sa garde. Ceux qui viendront après nous, connaîtront comme nous, l'obstacle, la lutte, mais il y aura en Amérique, une France rajeunie, rayonnante.

Laure CONAN.

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement. Faites abonner vos amis.

À TRAVERS LA VIE COURANTE

La mère canadienne-française

Jacques Cœur a raison dans son billet du soir du 14 novembre dernier, au *Devoir*. De toutes les forces qui peuvent aider à maintenir sur notre sol le parler des aïeux, la plus puissante c'est la femme, la mère canadienne-française. Force douce et inlassable qui sait agir sans brusquer, façonner sans blesser, redresser sans briser. Les hommes de demain, elle les fait, et non pas seulement en partie, dans ce qu'il y a en eux de matériel et de corruptible, mais encore, si elle veut, totalement, dans ce qu'ils ont de spirituel, dans ce qui rayonne à travers leur chair et lui donne sa noblesse, dans leur esprit, leur mentalité.

Ah ! les mères qui comprennent et accomplissent tout leur devoir, quelle fière génération elles préparent à leur patrie, quelle race vaillante elles créent ! Mais ce devoir total ne va pas sans renoncements, sans sacrifices, sans héroïsmes même. Et voilà pourquoi un si grand nombre sont tentées de le désertier.

*Un double
devoir* Certaines nations portent à leur front le stigmate honteux d'une funeste et coupable stérilité. Les berceaux restent vides dans les foyers qui peu à peu s'écroulent. Mais ne serait-ce pas un crime au moins égal que d'élever une race sans attache avec ses traditions ? Elle mourrait plus vite encore que celles qui sont stériles : celles-ci s'éteignent lentement, faute de rejetons ; celle-là disparaîtrait subitement, étouffée par ses propres enfants en qui ne vivrait plus son esprit.

Nos mères canadiennes ne reculent pas devant leur premier devoir, — regardez ces familles nombreuses échelonnées, comme des grappes aux fruits pressés, le long du Saint-Laurent, — qu'elles prennent garde d'oublier le second ! Sans doute on ne saurait rattacher toutes les faiblesses et toutes les trahisons dont nous avons souffert à l'éducation familiale, mais ne porte-t-elle pas sa large part de responsabilité ? Combien de foyers où de jeunes âmes sont élevées dans l'ignorance complète de notre histoire, sans fierté et sans amour de race, confiées même parfois à des cerveaux hostiles à toutes nos aspirations.

L'influence maternelle Un enfant à qui sa mère inculque jour par jour l'amour de son pays et de sa langue, qu'elle berce de mots français, qu'elle enveloppe d'une atmosphère patriotique, dont les premiers regards ne sont pas sollicités par des jouets et des bibelots aux formes ou aux noms étrangers, dont l'intelligence s'ouvre d'abord sur des choses de chez nous, un tel enfant ne saurait plus tard abandonner sa langue sans que le rouge lui monte au front, sans que l'aiguillon du remords ne le harcèle. Nous avons actuellement trop de traîtres *inconscients*. Que ceux qui renient le parler ancestral ne puissent pas ne pas comprendre l'odieux de leur conduite, et que du fond de leur mémoire se lèvent, pour les condamner, tous les souvenirs de leur enfance, en particulier les inoubliables leçons de leur mère!

La correction du langage fait partie de ces leçons. Fadette en écrivait ici même, en juin dernier : « Les femmes sont encore celles qui peuvent avoir une influence considérable de ce côté, en se surveillant elles-mêmes, en reprenant leurs enfants avec persévérance, en exigeant que ceux qui leur enseignent le français le parlent bien. »

Résolution patriotique Nous traversons des temps critiques. Pour une guerre qui se termine, combien se continuent. Notre race subit et subira longtemps encore de rudes assauts. Elle en triomphera suivant la qualité de ses propres combattants. A nos mères de leur donner, de donner à leurs fils et à leurs filles un patriotisme d'une trempe invincible. Que ce soit leur résolution à l'aube de la nouvelle année!

Après le foyer, l'école Il ne faudrait pas que la seconde influence à laquelle nos enfants seront soumis, celle de l'école, vienne détruire le travail du foyer. Elle doit au contraire le compléter. En est-il ainsi? Question vitale et complexe. Cette chronique est déjà trop avancée pour que nous la traitions aussitôt. Notre documentation d'ailleurs n'est pas encore assez sûre. Nous y reviendrons cependant le plus tôt possible. Et comme nous désirons, vu l'importance du sujet, l'étudier à fond, nous recevrons avec plaisir les observations qu'on voudra bien nous communiquer sur le rôle que joue — ou ne joue pas — notre enseignement dans la lutte pour la conservation de notre langue.

Les hommes d'aujourd'hui Restent les hommes d'aujourd'hui. Jacques Cœur a indiqué le moyen de préserver ceux de demain. C'est excellent. Mais allons-nous abandonner à son maigre vocabulaire, à ses anglicismes et à ses barbarismes, la génération actuelle ? Tel n'est pas mon avis. Sa maladie est curable. Et plusieurs, — je ne dis pas tous, — plusieurs de ceux qui en souffrent veulent guérir. Ce qu'ils attendent et réclament, ce sont des remèdes. Ainsi, en même temps que paraissait le billet du *Devoir*, nous arrivait une lettre d'un aumônier d'ouvriers du diocèse de Québec. Lui et ses hommes déplorent depuis longtemps les expressions qu'ils sont obligés d'employer. Ils ont cherché en vain jusqu'ici les équivalents français. Qu'on en publie : ils les adopteront et les répandront. De son côté, le directeur d'une grande imprimerie de Montréal, avec qui nous venons de causer et dont le patriotisme intelligent s'est déjà occupé de la francisation de son atelier, est prêt à la même initiative.

Les listes d'expressions françaises classées par métiers seront donc les bienvenues dans les milieux populaires. Il semble que chaque industrie devrait posséder les siennes dues à la générosité d'un de ses chefs.

Au Lac Saint-Jean Puisque nous sommes en train de faire parler nos correspondants et nos amis, écoutons-en encore un. Celui-ci se plaint des chemins de fer — ce qui ne saurait nous étonner. Le Canadien Nord, écrit-il, ne fournit dans la région du Lac Saint-Jean que des documents exclusivement anglais, les billets exceptés qui sont bilingues. L'autre jour, à la station de Saint-Félicien, quelqu'un demande un bulletin de télégramme rédigé en français. On lui répond qu'il n'y en a pas. Il insiste. Peine perdue. Et cela, remarquons-le, dans une région habitée par des cultivateurs dont le plus grand nombre ne comprennent guère mieux l'anglais que le chinois. Est-ce raisonnable ? est-ce tolérable ?

Qué faire ? écrit mon correspondant. Mais lui-même me suggère la réponse à la fin de sa lettre : « Vous êtes le premier, a-t-on dit, qui nous demandez cela ». — Ah ! voilà la grande faute : notre propre passivité. Là où dix, vingt, cinquante, cent devraient réclamer, protester, menacer, un seul agit. On s'en moque. Se moquerait-on d'un groupe uni et décidé ? J'en doute. Dans tous les cas, rien n'empêche de tenter l'expérience. Qu'on se donne le mot, entre braves

Canadiens, et que sans faiblesse et sans répit on demande et redemande des connaissements, des récépissés, des bulletins de téléphone ou de télégramme, français ou au moins bilingues. Si ces démarches ne réussissent pas, restera le dernier moyen : la poursuite judiciaire. D'autres l'ont employée avec succès ailleurs. Que ce soit un homme ou un groupe qui s'en serve, elle donnera de bons effets au Lac Saint-Jean comme à Québec.

La rétractation du Collier

N'est-ce pas ainsi qu'a triomphé récemment notre langue sur un autre terrain? On se rappelle le cas du *Collier* que nous avons signalé en son temps. Désireuse d'éviter un procès, la revue américaine revient sur ses dires au sujet du « patois » canadien-français. Il est vrai que sa rétractation aurait pu être plus précise et plus complète. Il paraît même que l'avocat protestataire n'en est pas satisfait et que l'incident reste ouvert. Un résultat appréciable, du moins, a déjà été acquis. Cette initiative courageuse devrait en susciter d'autres du même genre.

Et le cas des Forestiers catholiques? Je ne saurais le considérer comme un cas individuel. Car c'est toute la question des sociétés à direction anglaise qui se pose. Et celle-là aussi, il est impossible de la traiter dans cette chronique. Mais elle aura son tour, et bientôt, j'espère.

Pierre HOMIER

LES FABRICANTS DE BONBONS ET DE BISCUITS

Nous donnons ce mois-ci, comme nous l'avions promis, la liste des fabricants de bonbons et de biscuits qui ont consenti à opérer dans leur industrie la réforme demandée par la *Ligue des Droits du français*.

Nous comptons commencer, dès le mois prochain, la publication des noms français qui ont été adoptés pour un grand nombre de produits connus seulement jusqu'ici sous des noms anglais.

Ont donc pris place dans la vaillante phalange : MM. Bélanger & Cie, 682, rue Wellington, Charbonneau (limitée), 330, rue Nicolet, La Compagnie de Biscuits Aetna, 245, avenue de Lorimier, David & Frère, 241, rue Maisonneuve, Martineau & Cie, 451, rue Dorion, Masson & Saint-Germain, 10, avenue Marin, Montréal; J. Dufresne, Joliette; J.-N. Godin, Les Trois-Rivières; La Compagnie Langevin, Saint-Hyacinthe.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LE PETIT SÉMINAIRE DE MONTRÉAL¹

En 1917, le Petit Séminaire de Montréal comptait cent cinquante années d'existence. Des fêtes dignes de l'institution auraient marqué un si grand anniversaire, n'eût été la guerre européenne avec ses angoisses et ses deuils. L'Association des Anciens Élèves voulut toutefois laisser un souvenir de cette date, en offrant à M. le Directeur une vue du collège, due au pinceau de M. Georges Delfosse. De son côté, M. l'abbé Olivier Maurault, en bon ancien élève et en bon fils de Saint-Sulpice, se mit à compiler les archives, les mémoires, les correspondances qui ont trait à l'histoire du Petit Séminaire, et aujourd'hui il nous donne le fruit de ses recherches.

« Une ébauche », dit-il modestement à la première ligne de sa Préface; et, à la dernière, il nous promet pour plus tard « une édition plus « savante », revue, corrigée et augmentée. » — Je ne sais ce que les critiques de carrière diront du présent volume; quant à moi, ancien élève (du cours 1868-1876), je veux simplement consigner ici la jouissance qu'il m'a procurée; et, si l'on veut bien me le permettre, quelques-uns des souvenirs qu'il a fait lever dans mon âme, comme il en surgit de toutes sortes en parcourant les lieux aimés de notre enfance, la maison, les champs, les bois, où tout se repeuple, tout revit, tout parle, tout chante...

Je veux d'abord souligner un beau geste de Saint-Sulpice à l'égard de la Compagnie de Jésus, que l'auteur n'a fait que rappeler d'un mot. C'était en 1845. Les Jésuites, revenus au Canada depuis trois ans, étaient à la recherche d'un site pour le futur collège Sainte-Marie. Tout de suite, les Messieurs de Saint-Sulpice vinrent leur offrir en pur don le superbe terrain qu'ils possédaient à la *Croix-Rouge*, angle

¹ *Le Petit Séminaire de Montréal*, par l'abbé Olivier MAURULT, p.s.s., Montréal, Derome, 1918.

des rues Guy et Dorchester, où s'élève aujourd'hui le grand Hôpital Général des Sœurs Grises. Il faisait partie de la belle propriété des Messieurs, laquelle s'étendant vers la montagne englobait le vieux *Fort* et ses « tant vieilles tours », rue Sherbrooke. Le Père Martin, supérieur de Montréal, ne voulait qu'un externat, — et de fait le collège Sainte-Marie primitif fut construit dans ce seul but; ce n'est que sous la pression exercée par les parents qu'on l'aménagea ensuite tant bien que mal pour un externat. Donc, il fallait situer le collège dans un endroit accessible aux externes. Mais la *Croix-Rouge* en ce temps-là, alors que la ville habitée atteignait à peine la place Phillips, était dans la campagne, au bout du monde. Impossible d'y songer pour un externat. Les Pères, tout en exprimant leur très vive reconnaissance, déclinèrent donc l'offre généreuse de ces Messieurs. Eussent-ils accepté, que la situation de Saint-Sulpice serait peut-être devenue quelque peu embarrassante en 1862, lorsqu'il fut question pour le Petit Séminaire de quitter la rue du Collège, prolongement de la rue Saint-Paul, et de se transporter à la *Montagne*. Les deux collèges auraient été bien près l'un de l'autre. La Providence a de ces délicatesses.

Le vieux collège de la rue Saint-Paul, en voilà un souvenir lointain ! M. Maurault rappelle le pèlerinage du Dr Meilleur au vieil édifice. Nous en fîmes un nous aussi les élèves des environs de 1869. Le collège servait alors en effet d'entrepôt; mais toutes les parties étaient bien reconnaissables. Nos ciceroni, anciens professeurs, nous montraient les salles, la chapelle, les réfectoires, la distance que devait franchir le légendaire *Moïse*, véritable colosse, portant à bout de bras l'énorme cabaret où tenait tout le dîner de plusieurs professeurs et maîtres. Au dehors, on nous indiquait les méandres du *Styx*, à travers les deux cours de récréation,

...tristique palus inamabilis unda
Alligat, et novies styx interfusa coerces.

On est conservateur à Saint-Sulpice. — Honni soit qui mal y pense ! — Le collège était dûment établi rue Sherbrooke depuis 1862. Or, le coutumier, expliqué et commenté chaque automne par M. le Directeur, nous mettait en garde contre les accidents toujours possibles auprès d'un cours d'eau comme la petite rivière qui traversait le terrain des jeux ! Les nouveaux se regardaient ahuris, en coulant aux anciens, du coin de la bouche, des « Hein ! quoi ?... » Mais bientôt la paraphrase du commentateur leur apportait la clef du mystère.

Parmi les « grands événements » que rapporte l'historien, il en est deux qui eurent une suite dont je veux dire un mot.

Le premier est la visite de quatre zouaves avant leur départ, en février 1868. Trois d'entre eux étaient élèves du collège, le quatrième professeur : on l'appelait M. Adolphe Forget Despatis. Pour le faire connaître immédiatement, j'ajoute ceci : M. Forget, que des attaques d'épilepsie retenaient au seuil du sacerdoce depuis plusieurs années, put, à son retour de Rome, se faire ordonner prêtre au Manitoba, où l'épilepsie avait disparu. Il y devint le directeur très distingué du collège de Saint-Boniface; il mourut dans l'exercice même de sa charge en 1881. — J'arrivai au collège de Montréal en septembre 1868. Alternant avec l'explication du coutumier, à l'heure de la lecture spirituelle, M. le Directeur (M. Charles Lenoir) nous procura la joie exquise d'entendre de longs extraits de la correspondance de M. Forget. C'était un régal : fond et forme, détails de la vie militaire, anecdotes désopilantes ou graves, audiences du saint Pontife Pie IX, prières et combats, les espérances de ces jeunes braves, puis leurs appréhensions, le tout dans un style excellent formait, avec les judicieux commentaires du Directeur, une causerie qui nous tenait attentifs, penchés en avant, parfois haletants, pendant la demi-heure trop vite écoulée.

Le second événement fut la visite faite au collège de Montréal, en 1869, par le Petit Séminaire de Québec. Je vois encore les six cents convives, par une belle journée de juin, assis pêle-mêle, Québécois et Montréalais, aux deux immenses tables placées sous les grands arbres, au bord du lac du Grand Séminaire. A l'adresse des élèves de Montréal « M. Méthot (de Québec) — raconte l'annaliste — répondit par une très cordiale invitation : mais M. Bayle, supérieur de Saint-Sulpice, ne voulut pas s'engager... » Ces trois points de suspension renferment des pages et des pages. Saint-Sulpice s'engagea si peu que la visite ne fut jamais rendue. Mais ça n'alla pas tout seul, du moins sept ans après. La classe qui terminait ses études en 1876 les avait commencées en 1868. Elle était donc la dernière génération qui avait vu les Québécois. Elle résolut de se faire inviter avec tout le collège à rendre au Petit Séminaire de Québec sa bonne visite de 1869. Je ne vous dévoilerai pas les manigances, les intrigues, la diplomatie secrète, les ficelles qu'il fallut faire jouer sous main, pour préparer l'opinion chez ces Messieurs et communiquer au Directeur du Séminaire de Québec, à la minute psychologique, le désir véhément des élèves de Montréal; je craindrais d'attirer les foudres rétroactives de Saint-Sulpice sur cer-

taines têtes qui habitent encore cette vallée de larmes !... Je ne vous dirai pas non plus la commotion — un coup de foudre dans un ciel bleu — que produisit dans le haut commandement de Saint-Sulpice l'invitation officielle, inattendue, gênante au possible, partie de Québec; les séances multipliées du Conseil du collège, pas toutes des plus calmes susurrant-on; puis toute l'affaire portée, s'il vous plaît, devant le Grand Conseil de la rue Notre-Dame, obligé de se réunir plusieurs fois avant de formuler le *non* final. Et dire que deux de ces Messieurs (pas du Grand Conseil tout de même !), l'un et l'autre aujourd'hui disparus de notre planète, étaient dans le complot !... Dieu ait leur âme en sa sainte garde !

Mais de ces souvenirs, il en surgit à chaque page. Que ne dirait-on pas de la proximité des fruits, dont parle l'auteur : des melons, à la ferme; des pommes, au collège, surtout quand la cour des grands longeait le verger, près du jeu de paume actuel du Grand Séminaire, avant 1870. Je revois ce malheureux élève — cet âge est sans... conscience — avançant avec mille précautions, à travers la clôture à claire-voie, une longue gaule terminée par une coupe en fer-blanc, et grattant la queue d'une pomme jusqu'à ce qu'elle tombât gentiment dans la coupe; un autre assis négligemment avec quelques compagnons près d'un soupirail ouvert de la cave, piquant d'une baguette armée d'un clou les belles fameuses étalées là sur des planches; un troisième — *horresco referens* ! trouvant cette « pêche à la petite ligne » trop lente, plongeant avec une crosse sauvage au filet creusé en poche !...

Improba spes docuit varios tentare labores !

* * *

Le chapitre qui traite des études présente un intérêt particulier en ce qu'il apporte une précieuse contribution à l'histoire de l'enseignement au Canada. Il fait toucher du doigt l'effroyable handicap que la conquête et ses suites ainsi que la suspension des rapports avec la France mirent à l'essor de nos premiers collèges classiques. Il fallait non moins de courage que d'ingéniosité à ces professeurs d'antan pour enseigner sciences et langues avec si peu de livres. Mais le dévouement était à la hauteur de la tâche et le Canada doit tenir en bénédiction, la mémoire de ces hommes. M. Maurault dit fort justement que ça été le bonheur de la maison (bonheur que je crois partagé par tous nos

collèges) « d'abriter toujours un certain nombre de prêtres ainsi dévoués, tout entiers et sans autre ambition, à la noble tâche de l'éducation. »

Le succès n'a pas été moindre que le travail. La pléiade d'hommes remarquables, à divers titres, sortis de cette institution, en est la meilleure preuve. Les succès remportés à l'Université le disent encore très haut. Et c'est pourquoi il fait plaisir d'entendre le Petit Séminaire de Montréal proclamer par la bouche de son historiographe, son absolue détermination de s'en tenir à jamais, pour le programme de ses études, à la traditionnelle formation classique, à cette éducation parfaitement équilibrée, qui développe harmonieusement tout l'homme et qui, mettant de côté l'encyclopédisme et l'utilitarisme, place le jeune homme au sortir de ses classes devant les diverses carrières avec un cœur résolu au bien et au travail, avec une intelligence apte à l'étude particulière que sa vocation lui imposera.

En parlant d'études je songe aux intéressantes illustrations du livre, à celles en particulier qui nous redisent l'esprit d'autrefois, dût-on, pour les goûter et d'abord les déchiffrer, s'armer d'une loupe : tel le tableau où s'alignent les beaux alexandrins de 1764, *Lucet sacra dies...* ; tel le compliment de 1807 à M. Roque en gentils saphiques; ou encore « les thèses latine et grecque soutenues à la distribution des prix de 1833. »

Pour finir, je me permets de suggérer, en vue de la prochaine édition, la retouche de deux points, et d'énoncer un *desideratum*.

Le premier point est un tout petit détail : M. Maurault donne aux habitants de Montréal le nom de « Montréalistes »; les *Montréalais* s'en étonneront peut-être.

Le deuxième est un point d'histoire. Au chapitre I, p. 7, on lit : « Bientôt après, en 1635, les Jésuites ouvrent leur collège à Québec (deux années avant la fondation de Harvard). » — Il n'est pas toujours facile de déterminer le commencement de certaines œuvres. L'historien du Petit Séminaire de Montréal en sait quelque chose au sujet de la date de 1767. Quant au collège de Québec, la date communément donnée pour ses débuts est bien en effet 1635. Cela est vrai *sensu lato*, c'est-à-dire que — les documents qui suivent m'ont été gracieusement fournis par l'archiviste du collège Sainte-Marie — « en 1635, dit Ferland, les Pères Lalemant et De Quen commencèrent à donner des leçons à quelques jeunes français. » Plus loin il ajoute : « Les Jésuites obtinrent en 1637, près du fort Saint-Louis, douze arpents de

terre, sur lesquels fut bâti le collège de Québec, un an avant celui de Harvard, près de Boston, qui ne fut commencé qu'en 1638. »¹ Effectivement, d'après *The American Cyclopedic*, à l'article « Harvard University », Harvard n'ouvrit ses classes qu'en 1638 : mais le projet était en marche dès 1636; ce n'est peut-être pas suffisant pour en faire une date de fondation. En toute hypothèse, donc, le collège de Québec a précédé Harvard, soit d'un an : 1635 contre 1636, ou 1637 contre 1638; soit de trois ans : 1635 contre 1638. Il semble que ce dernier énoncé rencontre mieux les données de l'histoire.

Le *desideratum* que j'avais en vue tout à l'heure est celui-ci : l'exécution d'une galerie de portraits littéraires qui ferait revivre devant nos regards les Directeurs qui se sont succédé au collège de Montréal depuis M. Curatteau jusqu'à M. Deguire, c'est-à-dire, ceux qui ne sont plus de ce monde. La phrase de M. Maurault, correcte, sobre, claire, délicate, sachant glisser au moment opportun et, ce qui ne gâte rien, ne manquant pas d'humour, serait le pinceau tout préparé pour fixer sur la toile ces figures historiques.

Aux Directeurs il faudrait joindre quelques professeurs ou surveillants qui, sous une forme ou sous une autre, se détachent et tranchent sur le fond du paysage. Tous hommes pieux, sincères, modestes et dignes, dévoués à leur tâche, portant très haut le culte du sacerdoce, gardant, avec des talents divers et quelquefois une originalité du meilleur aloi, une grande unité de vue, s'identifiant — et cela de plus en plus de nos jours — avec la vie canadienne, produisant enfin (sauf exceptions toujours inévitables) des hommes dont s'honorent à bon droit l'Église et la Société.

Il se peut que l'humilité proverbiale de Saint-Sulpice se cabre en face d'un pareil projet. Mais ne devrait-elle pas céder devant les nécessités de l'histoire, devant les belles et fortes leçons que les âmes ne manqueraient pas d'en retirer?

Édouard LECOMPTE, S. J.

¹ FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, I, p. 271, s. — Le P. de Rochemonteix, dans son magistral ouvrage, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. I, p. 209, adopte plutôt la date de 1635.

LA REVUE DOMINICAINE

« Je crois connaître quelque peu mon pays et avoir une idée assez nette des lacunes et des besoins de la classe lettrée et intelligente à laquelle je ne ferai pas d'autre injure que de supposer que j'en puis faire partie. Je dois avoir le droit de me dire des choses désobligeantes sans manquer à la charité sur laquelle sont très chatouilleux tous les gens qui n'en pratiquent d'aucune sorte. Donc je ne dis du mal que de moi : tant pis pour ceux qui ont le malheur de me ressembler.

« J'avoue d'abord que mon péché mignon, c'est la paresse pour tout ce qui est travail intellectuel, en quoi je suis Canadien pur sang, et qu'entre toutes les études, je néglige de préférence celle des vérités religieuses, en quoi je ressemble admirablement à toute la classe lettrée de mon pays. Bref, beaucoup de prétentions bâties sur une ignorance très approfondie; c'est pourquoi je puis prétendre appartenir à la classe dirigeante de mon pays et un peu à celle de tous les pays. »

Nous sommes en 1918. D'heureuses influences, comme celle de l'A. C. J. C. entre autres, ont certainement corrigé une partie de notre classe dirigeante du défaut signalé dans cette confession publique qui date de 1904. Toutefois ne dirait-on pas que le révérend Père Lamarche et ses collaborateurs de la *Revue dominicaine*¹ se sont inspirés, dans leur entreprise de mise au point de l'ancien « Rosaire », de ces piquantes déclarations d'un illustre aîné, le Père Dominique-Ceslas Gonthier ?² Ils veulent aider la classe dirigeante à parfaire son éducation religieuse. Ils s'appliquent avec un succès toujours croissant à traiter par le sommet nombre de questions hâtivement débattues dans la presse quotidienne ou ailleurs, à leur donner une solution vraiment théologique, et, s'il y a lieu, thomiste. Sans s'interdire les études d'intérêt pour ainsi dire universel, comme le beau travail de M. l'abbé Jeannotte sur *La certitude morale*, leur attention se concentre sur les points de doctrine — et surtout d'apologétique — qui paraissent « d'application urgente ou souhaitable en ce pays ». Enfin, s'adressant à un public lettré, mais peu homogène et d'une culture religieuse assez sommaire, sans proportion avec le total des connaissances acquises, ces jeunes écrivains — professeurs pour la plupart dans nos séminaires et scolasticats —

¹ Revue mensuelle de 32 pages publiée au couvent des Dominicains de Saint-Hyacinthe. Prix de l'abonnement: \$1.00; États-Unis, \$1.25.

² Dans *La Nouvelle France*, septembre 1904. Article signé Raphaël Gervais.

évitent avec le plus grand soin les subtilités d'école et la langue technique propre aux initiés.

La *Revue dominicaine*, ainsi que sa jeune sœur la *Vie nouvelle*, peut donc être légitimement présentée au lecteur, comme le supplément religieux de nos revues nationales, telles que l'*Action française* et la *Revue trimestrielle*. Elle rivalise avec n'importe quel organe au point de vue de la forme, et prétend servir directement les intérêts de la langue par le sévère exemple de ses rédacteurs et correspondants.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la *Revue dominicaine* a publié des articles ou séries d'articles dont l'actualité n'est pas près de disparaître, notamment : *Le rôle de l'État et des parents dans l'éducation*, par le R. P. Albert Marion; *De la formation à l'action — De la facilité — Du travail et de la méthode*, par le R. P. Valentin-M. Breton; *Au fond du divorce*, par le R. P. Ceslas Forest; *L'apostolat du travail*, par M. l'abbé Arthur Deschênes; *Le Scandale de la médiocrité*, par le R. P. Antonin Bissonnette.

Voilà donc encore une œuvre méritante de chez nous ! Allons-y de notre faible souscription, pour qu'avant longtemps cette Revue nous parvienne, je ne dis pas dans une tenue plus distinguée, mais sous un format plus volumineux.

Georges COURCHESNE, *ptre*

LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Un contretemps nous empêche de publier dans cette livraison l'étude d'Henri d'Arles sur le beau livre de M. l'abbé Groulx, *La Confédération canadienne*, mais nous tenons à rappeler à nos lecteurs que l'édition s'épuise rapidement. S'ils ne l'ont point déjà dans leur bibliothèque, qu'ils se hâtent de donner leur commande, soit à l'auteur, presbytère de la paroisse du Saint-Enfant Jésus du Mile End, rue Saint-Dominique, Montréal, soit à l'*Action française* et dans les bonnes librairies.

RENOUVELLEMENTS

Nous prions nos abonnés de vouloir bien renouveler tout de suite leur abonnement.

A moins d'avis contraire, nous estimerons que les abonnés qui ont acquitté leur abonnement de 1918 désirent recevoir la revue en 1919.

Quant à ceux qui n'ont pas acquitté 1918, nous interrompons l'envoi de la revue, en les priant de vouloir bien régler leur dette. S'ils expriment le désir de continuer à recevoir la revue, il va de soi que nous nous rendrons avec grand plaisir à leur désir.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

C'est par une note mêlée de satisfaction et de regret que doit s'ouvrir cette brève chronique de *la Vie de l'Action française*. Notre grande préoccupation de la fin de décembre, c'est toujours le lancement et la diffusion de l'*Almanach*. Cette année, nous nous demandions quel effet auraient sur notre succès la hausse des prix et les embarras qui avaient retardé la publication. Or, à l'heure où nous écrivons, nous sommes contraints de refuser les commandes. En moins de deux semaines, nos 25,000 exemplaires ont été enlevés, et nous n'avons plus que le regret de ne pouvoir répondre aux commandes qui continuent de s'accumuler.

Nous disons, du fond du cœur, un merci à tous les propagandistes qui nous ont permis de réaliser ce quasi-tour de force, nous nous excusons auprès de ceux que nous avons dû décevoir et nous les prions tous de bien vouloir nous garder, au cours de l'année qui va commencer, cette efficace sympathie. Ensemble, nous ferons de la bonne besogne.

Et celle-ci ne manquera pas.

Il faudrait d'abord donner un coup de collier pour assurer le renouvellement rapide de tous les abonnements actuels et recruter une forte équipe de nouveaux abonnés. Combien attendent simplement qu'on leur dise un mot? Voyons vite autour de nous ceux dont nous pouvons déterminer l'adhésion.

Puis, il y aura la propagande des brochures. Dès le 15 janvier, l'*Action française* mettra en vente *La Langue, gardienne de la foi*, brochure de 88 pages, sur beau papier, qui reproduira la conférence de M. Bourassa, avec l'allocation de M. l'abbé Perrier, le texte latin et la version française de la dernière encyclique, les commentaires qu'en ont faits Mgr L.-A. Pâquet et le R. P. Rouleau, ainsi qu'une consultation du R. P. Leduc. D'autres travaux suivront, dont le livre consacré à la mémoire de Lamarche. Il nous reste encore, à part cela, *la Fierté, Pour l'Action française, la Veillée des berceaux* et les *Refrains de chez nous* (dont le dixième mille sera bientôt épuisé).

Nos conférences de Montréal se poursuivent avec un grand succès. M. le sénateur Belcourt avait bien voulu présider celle de M. Lorrain sur *la Valeur économique du français*; M. Aimé Geoffrion, bâtonnier du barreau de Montréal, a accepté la présidence de celle que donnera le 15 janvier, sur nos lois françaises, M. Antonio Perrault. Cela dit assez l'intérêt que suscitent ces réunions.

Nous nous tenons à la disposition de ceux de nos amis qui désiraient faire au dehors des séances de propagande.

O. H.

PARTIE DOCUMENTAIRE

L'AFFAIRE DE FORD CITY

Le 19 octobre 1918, à la suite de la publication du décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale dans l'affaire de Ford City, les paroissiens de Ford City, réunis en assemblée publique, ont approuvé le texte de la lettre suivante, qui a été transmise à Son Excellence le Délégué Apostolique :

Excellence,

Dès votre arrivée en ce pays, où vous venez représenter l'auguste personne du vicaire de Jésus-Christ, nous, les paroissiens de Notre-Dame du Lac de Ford City, sommes heureux de vous présenter l'hommage de notre filiale vénération et de vous prier de transmettre au père commun des fidèles l'assurance de notre respectueuse et sincère soumission.

Le décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, qui nous commande de recevoir Monsieur l'abbé Laurendeau comme notre curé, nous a été communiqué dimanche dernier par l'intermédiaire de Monseigneur l'évêque de London. Bien que nous ayons été fermement convaincus, jusqu'à ce jour, de la justesse de nos griefs et que nous n'ayons cessé de caresser l'espoir de voir notre supplique favorablement accueillie par le Saint-Siège, pour ce que nous considérons être le plus grand intérêt des âmes et de la foi catholique, nous acceptons cependant la décision rendue avec les sentiments d'entière obéissance que des enfants doivent à l'autorité de leur père.

Confiants dans la sagesse, la justice et la bonté de Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, nous savons qu'il a entendu notre plainte et qu'il connaît nos douleurs; nous comprenons qu'il a voulu le bien de cette portion de son troupeau. Aussi est-ce avec une confiance inébranlable en la chaire de Saint-Pierre que nous regardons l'avenir; nous sentons reposer sur nous le regard lointain de Notre Père, qui nous guide et nous protège au milieu des difficultés que nous avons à surmonter pour perpétuer la foi catholique et nos traditions nationales qui en sont la meilleure sauvegarde, au sein de notre paroisse et dans l'âme de nos enfants.

Daignez agréer, Excellence, l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être vos très humbles et très obéissants fils et serviteurs.

Fait à Ford City, en duplicata, ce dix-neuvième jour d'octobre 1918, avec l'assentiment unanime des paroissiens de Notre-Dame du Lac convoqués ce jour en assemblée spéciale et extraordinaire.

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER —

<i>Nos forces nationales</i> — Notre foi. (Mgr L.-A. Pâquet).....	3
Une lettre de Mme Freeland.....	13
Sur le front ontarien, (Omer Héroux).....	14
La <i>Vie nouvelle</i>	16
L'Éveil nécessaire, (Michelle Le Normand).....	17
L'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba, (Noël Bernier)	20
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	25
Propagande! Propagande!.....	27
La Ligue des Droits du français.....	29
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — Sur la carte de notre province, (J. Bruyère).....	37
<i>Questions et réponses</i> — Les documents publics fédéraux — La Ligue des Droits du français.....	39
<i>Journaux, livres et revues</i> — Nos amis de langue anglaise, (O. H.) Ame de Colonial (P. H.).....	41
<i>Partie documentaire</i> — Le nouveau règlement ontarien — « The Past Teaching of Scotch and Irish Boys in Canada.....	43

FÉVRIER —

L'appel aux armes, (Albert Lozeau).....	49
<i>Nos forces nationales</i> — Fraternité française, (Omer Héroux).....	50
L'Éducation patriotique de l'enfant, (Irène Lesage).....	56
L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, (Donatien Frémont).....	61
L'art oratoire est-il un art inférieur? (Léon Lorrain).....	67
Propagande! Propagande!.....	69
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	70
Une grande soirée d'action française.....	73
Notre Almanach.....	85
<i>Journaux, livres et revues</i> — "Le clergé et l'action sociale," (abbé Lionel Groulx)	86
<i>Partie documentaire</i> — L'offensive en Saskatchewan — La Fédération catholique franco-américaine — L'impôt scolaire à Ottawa.....	89

MARS —

Fierté de la langue française, (Albert Ferland).....	97
<i>Nos forces nationales</i> — La revanche des berceaux, (Louis Lalande, S. J.).....	98
En relisant Laure Conan, (Marie-Claire Daveluy).....	109
Nos Zouaves, (abbé Lionel Groulx).....	120
Bibliothèque de l'Action française.....	128
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	129
Quelques chiffres, (Omer Héroux).....	131
<i>Questions et réponses</i> — Si nous descendons des Bretons, (Benjamin Sulte).....	132
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — La lutte, (Ernest Marceau).....	134
<i>Journaux, livres et revues</i> — Les universités catholiques au Canada.....	136
<i>Partie documentaire</i> — Deux discours de Mgr Béliveau sur la situation dans l'Ouest.....	138

AVRIL —

A Dollard et ses compagnons, (Albert Lozeau).....	145
<i>Nos forces nationales</i> — Nos forces intellectuelles, (Antonio Perrault).....	146
Pour la Saint-Jean-Baptiste, (Omer Héroux).....	159
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	161
Bibliothèque de l'Action française.....	164
<i>Journaux, livres et revues</i> —Mélanges canadiens (abbé Philippe Perrier); La Fédération Nationale et la Langue française; Le catholicisme en Ontario.....	165
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — Le français agricole, (Étienne Blanchard, P. S. S.).....	174
<i>Partie documentaire</i> — La question bilingue ontarienne; Lettre de Mgr McNeil à la Presse; Réponse de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario.....	176

MAI —

<i>Nos forces nationales</i> — Notre enseignement, (Mgr Georges Gauthier).....	193
Au pays de Dollard, (abbé Lionel Groulx).....	210
L'orage qui vient, (Omer Héroux).....	212
C'est bien assez bien! (Léon Lorrain).....	215
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	217
<i>Journaux, livres et revues</i> — En Saskatchewan; à Windsor.....	220
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — Les cercles de colonisation, (Eugène l'Heureux); Il faut des meneurs (J. Bruyère); A propos de bilinguisme.....	224
<i>Partie documentaire</i> — La question bilingue ontarienne; Deux mises au point par Mgr McNeil; Réponse de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario; Réponse de M. Foisy.....	230

JUIN —

Dans la lutte et l'attente, (Albert Lozeau).....	241
<i>Nos forces nationales</i> — La Canadienne (Fadette).....	242
Un écrivain régionaliste — Michelle Le Normand, (Léon Lorrain).....	258
Le Fort du Long-Sault, avec carte (A. Guindon, P. S. S.).....	261
En Nouvelle-Angleterre — La Fédération catholique franco-américaine, (Adolphe Robert).....	276
Pamphile LeMay.....	283
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	284
La vie de l'Action française, (O. H.).....	287
Bibliothèque de l'Action française.....	288

JUILLET —

Chants du vieux ber, (Blanche Lamontagne).....	289
<i>Nos forces nationales</i> — La paroisse (R. P. M. A. Lamarche).....	294
Les refrains de chez nous, (Omer Héroux).....	324
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	326
<i>Journaux, livres et revues</i> — Deux livres d'action pédagogique française (abbé Arthur Deschesnes).....	329
Fabricants de bonbons et de biscuits, (P. H.).....	332
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — Un exemple à suivre, une leçon à méditer, (Marcelle Gagnon).....	333

AOÛT —

Le miracle (Albert Lozeau).....	337
<i>Nos forces nationales</i> — Notre histoires (abbé Lionel Groulx).....	338
Pensées d'août (Omer Héroux).....	357
Fabricants de bonbons et de biscuits.....	358
Mgr de Cheverus — Une lettre inédite, (Henri d'Arles).....	359
L'action par la chanson.....	368
Tendances de l'art canadien, (Olivier Maurault).....	369
La vie de l'Action française.....	373
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	374
<i>Journaux, livres et revues</i> — Deux livres de M. l'abbé Camille Roy, (Alphonse de Grandpré, C. S. V.).....	377
<i>Partie documentaire</i> — M. Lloyd George et la survivance du gaélique.....	383

SEPTEMBRE —

Louis Hébert, (Albert Lozeau).....	385
<i>Nos forces nationales</i> — Notre jeunesse, (Guy Vanier).....	386
Droit au but, (Omer Hérroux).....	407
Les généalogies, (abbé Edmond Lacroix).....	409
La première Canadienne, (Marie-Claire Daveluy).....	414
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	417
<i>Tribune de nos lecteurs</i> — Parole d'espoir, (François Vézina).....	421
<i>Journaux, livres et revues</i> — "Chez nos gens", (M. A. L.) Deux témoignages; Les avertissements.....	427
<i>Partie documentaire</i> — The Gaelic Language and the English Education Bill..	430

OCTOBRE

Paul-Émile Lamarche, (Albert Lozeau).....	433
<i>Nos forces nationales</i> — La colonisation, (Henri Bourassa).....	434
Dépouillons notre langage, (Léon Lorrain).....	449
L'Angleterre et le français, (Léon-Mercier Gouin).....	452
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	461
Noms de bonbons et de biscuits.....	464
<i>Journaux, livres et revues</i> — Acadie, (M. A. Lamarche, O. P.); La <i>Revue trimestrielle</i> , (abbé Lionel Groulx); Pour la défense de nos lois françaises; Le <i>Canada français</i>	465
<i>Partie documentaire</i> — Bienvenue au Délégué apostolique; L'affaire de Ford City; A Victory for the Gaelic Language.....	474

NOVEMBRE —

Les chefs, (Albert Lozeau).....	481
<i>Nos forces nationales</i> — Nos forces économiques, (Édouard Montpetit).....	482
Une conversion, (P. H.).....	509
Une soirée d'Action française à Boston, (abbé Georges Courchesne).....	510
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	520
La vie de l'Action française, (O. H.).....	524
<i>Partie documentaire</i> — Benoît XV et la question bilingue; Lettre <i>Litteris apostolicis</i>	526

DÉCEMBRE —

<i>Nos forces nationales</i> — La langue française, (Mgr Béliveau).....	529
Paul-Émile Lamarche, (Théophile Hudon, S. J.).....	546
Les Précurseurs.....	562
Le testament de Champlain, (Laure Conan).....	563
A travers la vie courante, (Pierre Homier).....	568
Les fabricants de bonbons et de biscuits.....	571
<i>Journaux, livres et revues</i> — Le Petit Séminaire de Montréal, (Ed. Lecompte, S. J.); La Puissance du Canada, (Henri d'Arles); La <i>Revue Dominicaine</i> , (abbé Georges Courchesne); La Confédération canadienne.....	572
La vie de l'Action française.....	580
<i>Partie documentaire</i> — L'affaire de Ford City.....	581
Table des matières.....	582